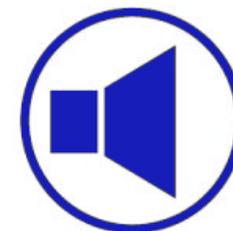


u. c. i. j.

"Uni-e-s contre une immigration jetable"



cercle de silence

100 CERCLES DE SILENCE

À SAINT-NAZAIRE

Brochure éditée par le Collectif nazairien "Uni-e-s contre une immigration jetable"
 s/c MRAP, 2bis rue Albert de Mun Saint-Nazaire
 tel 02 40 53 32 35, mail ucij-saintnazaire@orange.fr
 Imprimée par nos soins ; coût estimé 6 €

Textes des interpellations
 d'octobre 2009 à mars 2018

avril 2018

17 mars 2018

Loi asile-immigration : un projet à abandonner

Le projet de loi asile-immigration viendra devant le Parlement en avril.

Les trop rares mesures positives ne peuvent masquer le profond déséquilibre du texte dont les principales mesures vont dégrader la situation d'un grand nombre de personnes réfugiées et migrantes :

La réduction de 30 à 15 jours du délai de recours devant la Cour nationale du droit d'asile et la fin du caractère suspensif de ce recours dans certains cas excluront des milliers de la protection.

Le renforcement du contrôle des préfectures créera la confusion entre surveillance administrative et action sociale et pourra conduire les personnes migrantes à fuir les dispositifs sociaux et à renoncer à leurs droits.

L'allongement de la durée de rétention administrative

jusqu'à 135 jours, la systématisation de l'assignation à résidence, le placement en rétention des "dublinés" (votée le 15 février), la pénalisation de l'entrée sur le territoire en dehors des points de passage autorisés, l'intervention du juge des libertés et de la détention repoussée à 5 jours sont autant d'atteintes aux libertés.

En refusant l'accès à un titre de séjour pour les dizaines de milliers de personnes qui vivent déjà sur le sol français et sur la modification du règlement Dublin, le projet de loi refuse de s'attaquer réellement à la pauvreté et à la souffrance sociale.

Au contraire, il faut des politiques adaptées aux situations des personnes migrantes et réfugiées, organisant leur accueil, leur protection et leur inclusion.

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants

17 février 2018

Sept familles migrantes menacées d'expulsion de leur logement

La préfecture de Loire-Atlantique a adressé à des familles nazairiennes déboutées du droit d'asile une injonction de quitter leur logement au Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile avec leurs enfants le 9 février. La "trêve hivernale" ne s'applique pas à elles. Au moins sept familles ont reçu cette injonction. Les très nombreux appels des familles au 115 s'avèrent vains, le numéro d'Urgence Sociale ne répondant pas ou étant incapable de répondre aux demandes. Faudra-t-il qu'elles dorment à la rue avec les enfants, que les enfants quittent leur école, que les parents abandonnent le bénévolat dans lequel ils sont engagés ? L'UCIJ et tous les citoyens solidaires resteront à leurs côtés comme ils l'ont fait pour d'autres familles. Ils s'opposent à ces expulsions. Ils condamnent ces politiques qui

visent à rejeter hors de France ceux qui ne sont pas reconnus comme de "bons immigrés". C'est "dans la ligne des politiques successives qui dysfonctionnent depuis 30 ans" comme le souligne le Défenseur des Droits à propos du plan "migrants" de juillet 2017, aggravé par les circulaires ministérielles des 20 novembre, 4 et 10 décembre 2017 qui remettent en cause l'accueil inconditionnel dans les centres d'hébergement d'urgence. Un projet de loi "asile et immigration" doit être présenté en conseil des ministres le 21 février. Il marque encore un durcissement de la politique d'asile et d'immigration. "Humanité et fermeté" a déclaré le Président de la République. **On voit bien la "fermeté", mais où est l'"humanité" ?**

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants

Introduction à l'édition 2018

En janvier 2006, le Collectif Uni.e.s Contre une Immigration Jetable (UCIJ) de la région nazairienne s'est créé comme un peu partout en France. Il fallait réagir à l'aggravation de la politique migratoire du gouvernement inscrite dans le Code d'Entrée et du séjour des Étrangers et du Droit d'Asile (CESEDA). En octobre 2009, l'UCIJ s'est jointe à d'autres pour organiser chaque mois un cercle de silence afin de rappeler combien cette politique demeurait inacceptable.

La charte de l'UCIJ publiée en avril 2006, rappelle que "toute personne, quelle que soit sa situation, étrangère ou non est un sujet de droit".

Chaque cercle de silence est accompagné d'un texte qui réagit à l'actualité du moment. À la lecture de ces textes ici rassemblés on mesure l'évolution de la situation marquée en fait par la continuité globale des politiques gouvernementales. Celles-ci sont orientées essentiellement vers le rejet des migrant.e.s quels que soient les risques qu'elles et ils encourent (mort dans le désert, noyade en Méditerranée, viol, agression, esclavage...).

Les migrations internationales qui ne sont pas essentiellement en direction de l'Europe sont le témoignage d'un monde en guerre, soumis au dérèglement climatique et aux graves inégalités sociales générant misère, famine, terrorisme...

En ce mois d'avril 2018, le gouvernement présente devant le Parlement un projet de loi "Asile et Immigration" qui prévoit encore une aggravation des mesures visant les migrants, toutes tournées vers l'objectif d'en expulser le plus grand nombre possible en augmentant la durée possible d'enfermement, systématisant l'expulsion des déboutés du droit d'asile, réduisant les délais de recours, généralisant les audiences au tribunal par vidéoconférence...

En ce mois d'avril 2018, va se tenir le 100^{ème} cercle de silence à Saint-Nazaire.

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants

Cette ré-édition est aussi un hommage à tous ceux qui furent nos compagnons et nous ont aujourd'hui quittés, Roland, Yvon, Georges, Rémi...

Saint-Nazaire, avril 2018

Les cercles de silence (janvier 2012)

Ces rassemblements silencieux en solidarité avec les personnes sans-papiers menacées d'expulsion ont été initiés par des franciscains de Toulouse en octobre 2007. Très vite, ce mode d'action fût repris par différentes associations ou collectifs de soutien aux personnes sans titre de séjour. Les cercles de silence ont lieu actuellement dans plus de 150 villes françaises. Ils regroupent tous les courants de pensée et sont ouverts à tous.

A Saint-Nazaire, le Cercle de Silence a été créé à l'initiative du collectif « UniEs Contre l'Immigration Jetable » région nazairienne (1), en octobre 2009. Il a lieu tous les 3^{ème} samedi du mois de 15h à 16h, Esplanade des Droits de l'Homme (avenue de la République) et rassemble mensuellement entre 30 et 60 personnes. Certains sont venus au cercle de silence séduits par un moyen inhabituel de marquer leur désaccord avec la politique du gouvernement, d'autres avec l'idée de pouvoir toucher un public plus large, d'autres parce que la forme du cercle de silence correspond à leur conception de l'action non violente.

Si le soutien aux sans papiers est le point commun de tous les cercles de silence, certains se concentrent sur la fermeture des centres de rétention, d'autres, tel celui de Saint-Nazaire, interpellent le public sur l'ensemble de la situation : de l'absurdité de la loi et des injustices administratives, en passant par la traque policière, les arrestations, les expulsions... L'objet de cette brochure est de présenter, l'ensemble des tracts qui ont accompagné les cercles de silence de Saint-Nazaire d'octobre 2009 à décembre 2011.

(1) : **Collectif "UniEs Contre l'Immigration Jetable"** région nazairienne (U.C.I.J.) : Citoyennes, Citoyens et organisations : Agissons pour la Démocratie Nazairienne, Alternatifs, Artisans du Monde, ATTAC, CCFD, Collectif Solidarité-Algérie, Comité Solidarité-Palestine, Collectif de soutien aux Personnes Sans-Papiers, EELV, FCPE, Femmes Solidaires, FSU, LDH, LO, Mouvement de la Paix, MRAP, NPA, PCF, PG

Les cercles de silence à Saint-Nazaire :
Esplanade des Droits de l'Homme,
chaque 3^{ème} samedi du mois de 15 h. à 16 h.

20 janvier 2018

Atteintes aux droits fondamentaux

Le Tribunal permanent des peuples, tribunal d'opinion indépendant des États s'est réuni à Paris, les 4 et 5 janvier 2018.

Les témoins ont relevé de nombreuses violations des droits humains

Parrainage républicain
Venez soutenir Yan jeune majeur étranger isolé en assistant à son parrainage à la
mairie de Saint-Nazaire
le vendredi 2 février, 16h30.

fondamentaux par les politiques migratoires européennes et l'instauration de fait d'un délit de solidarité.

Ainsi, Damien Carême, maire de Grande-Synthe a rappelé : "J'ai dû faire face aux carences de l'État, et jusqu'au bout on m'en a empêché. Je ne supportais plus de voir des personnes vivre dans ces conditions dans ma commune."

Cédric Herrou, agriculteur devenu le symbole des

citoyens poursuivis en justice pour avoir apporté son aide à des exilés a déclaré : "Je me suis rendu compte que ce que je faisais n'était pas si illégal, et qu'à l'inverse, l'État ne respectait pas toujours la loi." Il a évoqué

Martine Landry, d'Amnesty International poursuivie pour "délit de solidarité".

La sentence finale, publiée le 6 janvier retient contre l'UE et les États qui la composent, la qualification de "complicité de crime contre l'humanité". Elle recommande la révision immédiate de tous les accords passés entre UE et pays tiers pour externaliser ses frontières, la ratification de la Convention de 1990 sur la protection des travailleurs migrants.

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants

16 décembre 2017

Stop à la mise en esclavage des migrants en Libye

Un reportage de la chaîne américaine CNN a montré la mise en vente comme esclaves de migrants en transit en Libye. Ces migrants sont privés de toute dignité et victimes d'innombrables exactions, tortures, sévices sexuels.

Nous dénonçons cette situation moyenâgeuse et barbare.

E. Macron qualifie la vente de migrants de "crime[s] contre l'humanité" et exige qu'ils cessent.

Bien ! Mais cela fait des mois que l'on sait... En avril, l'Organisation internationale pour les migrations rapportait l'existence de ces "marchés aux esclaves". En septembre, Médecins sans frontières dénonçait "une entreprise prospère d'enlèvement, de torture et d'extorsion". Amnesty International précisait que "les prises d'otages, les violences, la torture, les viols, sont

monnaie courante en Libye."

L'hypocrisie doit cesser !

Car c'est la politique de la France et de l'Europe, qui a créé le chaos et fait prospérer les trafiquants libyens.

Que la Libye soit une zone de non-droit pour les migrants ne pose semble-t-il pas de problème aux dirigeants européens. L'Italie est accusée d'avoir passé un accord avec un ancien trafiquant recherché.

Nous exigeons du gouvernement libyen une action immédiate et ferme pour faire cesser la mise en esclavage.

Nous exigeons du gouvernement français et de l'U.E. l'arrêt de la coopération sécuritaire avec la Libye, l'arrêt des déportations, l'ouverture des frontières, la liberté de circulation et d'installation pour tous et le respect du droit d'asile.

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants

23 octobre 2009

Rassemblement silencieux en solidarité avec les étrangers menacés d'expulsion

Par ce rassemblement silencieux, nous voulons dénoncer les traitements inhumains réservés aux migrants du seul fait qu'ils n'ont pas de papiers en règle.

Nous n'acceptons pas que soient prises en notre nom des dispositions qui brisent des vies humaines et font voler en éclats des couples et des familles.

Nous refusons les interpellations au faciès, l'enfermement d'hommes, de femmes, d'enfants dans des Centres de Rétention Administrative (CRA) et leur expulsion.

Nous dénonçons les conditions de détention inhumaines dans les CRA et les zones d'attente des aéroports. Nous demandons leur suppression.

Nous refusons cette chasse aux étrangers qui inflige des traumatismes profonds à la société toute entière. Les atteintes à la dignité de quelques uns blessent tous les hommes et les femmes dans leur humanité.

Nous n'acceptons pas que la

France refuse sa protection aux demandeurs d'asile qui sont exposés à de très graves dangers dans leur pays d'origine.

Nous refusons une Europe-forteresse avec des quotas d'expulsions, des bateaux, des avions de surveillance, des diktats aux pays du Sud pour qu'ils réadmettent leurs ressortissants.

Nous refusons que les militants associatifs ou les citoyens qui manifestent leur solidarité ou agissent avec humanité à l'égard de migrants soient poursuivis.

Nous dénonçons les obstacles administratifs qui rendent de plus en plus difficile l'obtention d'un titre de séjour et contraignent des hommes, des femmes, des familles entières à vivre et travailler dans la clandestinité et la peur, privés de tout projet et de conditions de vie simplement décentes.

Nous voulons que la France et l'Europe assurent la liberté de circulation et d'installation des personnes, qu'elles régularisent tous les sans papiers présents sur leur sol.

Les migrants, femmes, hommes, enfants ont des droits qui ne peuvent être mis en cause au seul prétexte de l'absence de papiers officiels.

20 novembre 2009

Le 20 novembre est la journée internationale des droits de l'enfant

La convention internationale des droits de l'enfant stipule : "Les États parties veillent à ce que l'enfant ne soit pas séparé de ses parents contre leur gré, à moins que les autorités compétentes ne décident, sous réserve de révision judiciaire et conformément aux lois [...] que cette séparation est nécessaire dans l'intérêt supérieur de l'enfant."

Les droits de l'enfant et de sa famille ne peuvent être mis en cause au prétexte de l'absence de papiers officiels.

Les étrangers privés du droit au séjour sont souvent des pères et des mères de familles, venus en France, voulant pour eux-mêmes et leurs enfants un avenir meilleur.

Le droit à l'unité familiale doit être la règle et ne plus servir de prétexte à l'enfermement d'enfants.

Le droit de vivre en sécurité en famille et le droit à la scolarité doivent être intangibles.

Le démembrement des familles doit être proscrit. Les parents qui ont été expulsés en violation de ces principes doivent être rapatriés. La Convention Internationale des Droits de l'Enfant est violée, l'intérêt supérieur de l'enfant est ignoré quand les autorités interpellent un père, une mère ou toute une famille et les envoient dans des prisons pour étrangers en vue d'une expulsion.

Des enfants continuent d'être enfermés dans les Centres de Rétention (C.R.A.) : 222 pour toute l'année 2008 dont 29 au C.R.A. de Rennes.

Aucun enfant ne sort indemne de son enfermement, de son arrachement brutal à son milieu, à son école, à ses copains.

Aucun enfant n'échappe à un traumatisme majeur, quand il a vu son père menotté et traité comme un criminel.

L'expulsion d'un père ou d'une mère détruit parents et enfants. Le conjoint et les enfants restent sans ressources et sans appui parfois pour toujours. Qui pourra

mesurer et dire leur souffrance ?

Le ministre qui légitime l'emprisonnement des enfants au nom de l'unité familiale la méprise souverainement.

N'admettons pas l'insupportable : le placement de mineurs en centre de rétention, leur expulsion éventuelle, leur existence bouleversée.

Exigeons la fermeture des C.R.A.

18 novembre 2017

Journée mondiale de l'enfance

Le 20 novembre 1959 l'ONU a adopté la "déclaration des droits de l'enfant". En 1989, "Convention relative aux droits de l'enfant" a été signée par 196 pays dont la France.

Malgré cette signature, le droit commun de la protection de l'enfance est bafoué par un dispositif spécifique aux enfants isolés étrangers organisant une évaluation a priori de leur minorité et reléguant l'intervention de la justice à un second temps.

En retardant la prise en charge éducative, ce dispositif est vicié dès l'origine.

Les annonces du Premier Ministre le 20 octobre franchissent un pas de plus en prévoyant que l'État assumera désormais "*l'évaluation et l'hébergement d'urgence des personnes se déclarant mineurs [...] jusqu'à ce que leur minorité soit confirmée*".

Ainsi, ces enfants, parce qu'étrangers, sont écartés de la protection de l'enfance pour basculer dans le régime du droit des étrangers. Certains de ces jeunes hésiteront à demander la protection à laquelle ils peuvent prétendre, de crainte d'être déclarés majeurs et expulsés. Autant de jeunes livrés à l'errance, aux abus et exploitations...

Cette situation est inacceptable. Traiter ces enfants sur la base de la nationalité est une faute. Le souci de l'intérêt supérieur de l'enfant est un principe fondamental, inscrit dans la Convention internationale des droits de l'enfant, qui ne peut en aucun cas, comme le rappelle régulièrement le Défenseur des Droits, être soumis aux objectifs migratoires gouvernementaux.

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants

21 octobre 2017

"J'ai marché jusqu'à vous !"

Ceux que l'on appelle les "Mineurs Isolés Étrangers" (aujourd'hui "Mineurs Non Accompagnés"), migrants de moins de dix-huit ans viennent seuls, sans visa, principalement d'Afrique et du Moyen Orient.

Ils sont invisibles parce nous fermons les yeux. Autour de la gare Saint-Charles de Marseille, la caméra de Rachid Oujdi a su les débusquer. Ceux qui n'ont même pas un sac de couchage, hagards après avoir traversé deux, trois ou six pays. Ces "mineurs isolés étrangers" seraient 8 000 en France.

En attendant leur majorité, ils sont censés se trouver sous la protection de l'Aide Sociale à l'Enfance. Mais avant cette "mise à l'abri" rarement immédiate, ils subissent la rue, les réseaux malveillants et la suspicion des institutions.

Rachid Oujdi, a suivi un petit

groupe, les a vus se présenter au Service d'accueil et d'accompagnement des mineurs étrangers non accompagnés et en repartir souvent sans solution.

Rachid Oujdi révèle un double paradoxe. Car à leur majorité, ces jeunes n'auront, peut-être, pas la possibilité de rester sur le territoire français. Commence alors, pour eux, un autre périple...

Le film "J'ai marché jusqu'à vous - Récits d'une jeunesse exilée" sera projeté à

Redon au cinéma Manivel, le 6 novembre à 20 h 30,
Saint-Herblain, le 7 novembre au cinéma Pathé-Atlantis à 20 h,
Saint-Nazaire le 8 novembre au cinéma Le Tati à 20 h 30

Le réalisateur participera aux débats qui suivront les projections.

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants

18 décembre 2009

Pour les fêtes, le cercle de silence se déplace Place de l'Amérique Latine

Quotas d'expulsion, quotas de délits de solidarité, fichage, appels à la délation, traitement arbitraire et suspicion, contrôles au faciès, enfermement...

Enfants et bébés en centre de rétention, familles et couples séparés, lycéens et étudiants forcés d'arrêter leurs études, malades privés de soins, exilés pourchassés ...

Travailleurs qui cotisent et n'ont aucun droits sociaux, main-d'œuvre immigrée maintenue dans la précarité ...

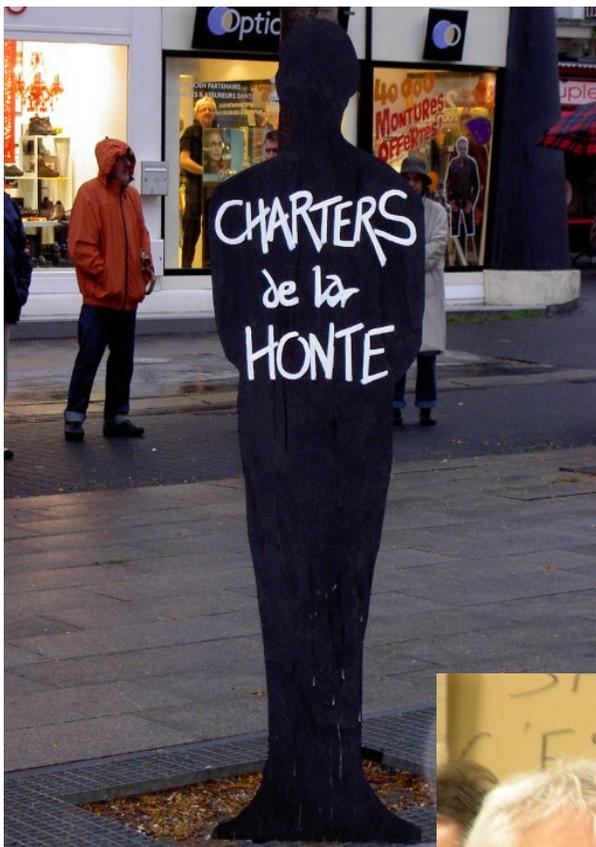
Les politiques d'immigration française et européenne désignent les étrangers comme une menace. Sous couvert de défendre une prétendue identité nationale, elles

incitent au racisme et au repli communautaire. Vouloir définir une norme "identité nationale" unique conduit inmanquablement à exclure celles et ceux qui sont jugés non conformes à cette norme.

L'instrumentalisation politique des questions d'immigration entraîne nos pays sur des pentes dangereuses.

La France ne respecte pas ses engagements comme signataire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, de la Convention Européenne des Droits de l'Homme, de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, des textes qui défendent et protègent le droit de toutes et tous.

**Nous n'acceptons pas les politiques commises en notre nom !
Nous voulons l'égalité des droits !**



u.c.i.j.

"Uni-e-s contre une immigration jetable"

mercredi 8 novembre



cercle de silence

Salle Jacques **TATI**

2 bis rue Albert de Mun- St Nazaire

FILM *suivi d'un* **DÉBAT**
sur la situation des mineurs isolés étrangers

**J'AI MARCHÉ
JUSQU'À VOUS !**

récits d'une jeunesse exilée

avec Rachid Oujdi, le réalisateur

**mercredi 8 novembre
20 h 30**



FESTIVAL AMNESTY INTERNATIONAL
AU CINÉMA POUR LES DROITS HUMAINS 2017





Vendredi 13 octobre 2017
Théâtre Jean Bart, 20 h 45
SAINT-NAZAIRE

à l'invitation de l'UCIJ, TAT, T dans le TAF,
 MRAP, LDH, Amnesty International...

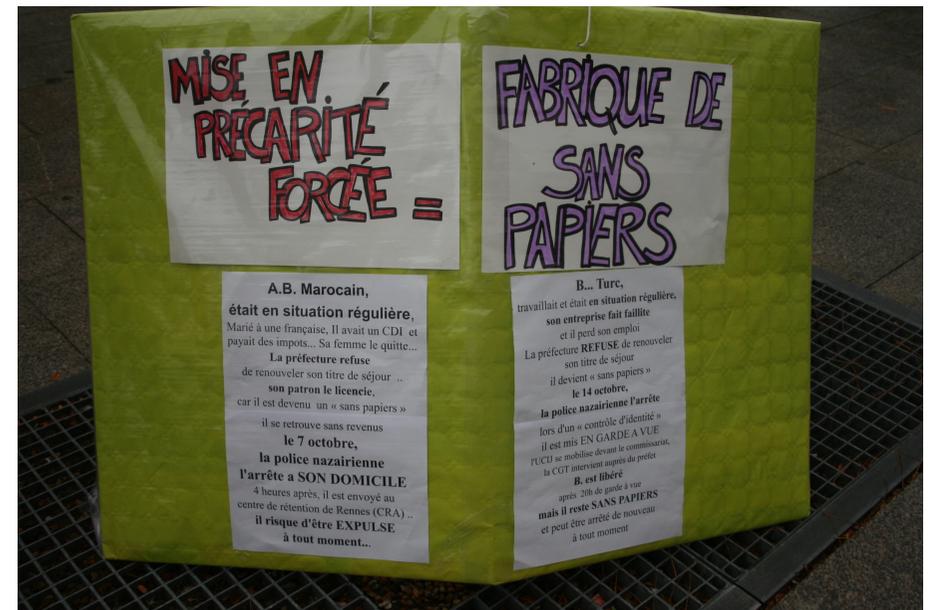
Réservations : tel/sms 06 75 67 33 62, places : 10€, 5€

Les Suppliantes
d'après Eschyle

luned... di... d'force

CHANTIER CITOYEN 2016

THÉÂTRE DU TIROIR ...des affabulations

MISE EN PRECARITÉ FORCÉE =

FABRIQUE DE SANS PAPIERS

A.B. Marocain,
 était en situation régulière,
 Marié à une française. Il avait un CDI et payait des impôts... Sa femme le quitte...
 La préfecture refuse de renouveler son titre de séjour...
 son patron le licencie,
 car il est devenu un « sans papiers »
 il se retrouve sans revenus
 le 7 octobre,
 la police nazairienne l'arrête a SON DOMICILE
 4 heures après, il est envoyé au centre de rétention de Rennes (CRA) ...
 il risque d'être EXPULSÉ à tout moment...

B... Turc,
 travaillait et était en situation régulière,
 son entreprise fait faillite et il perd son emploi
 La préfecture REFUSE de renouveler son titre de séjour
 il devient « sans papiers » le 14 octobre,
 la police nazairienne l'arrête lors d'un « contrôle d'identité »
 il est mis EN GARDE A VUE
 PUCI se mobilise devant le commissariat,
 la CGI intervient auprès du préfet
 B. est libéré après 24h de garde à vue
 mais il reste SANS PAPIERS et peut être arrêté de nouveau à tout moment

16 janvier 2010

Les migrants ont des droits qui ne peuvent être mis en cause au seul prétexte de l'absence de papiers officiels

Par ce rassemblement silencieux, nous dénonçons les lois restrictives sur l'immigration aux conséquences humaines dramatiques.

Nous dénonçons la politique de quotas d'expulsions (29000 en 2099 !) et les traitements contraires aux droits humains auxquels sont soumises les migrants sans-papiers.

Nous dénonçons les obstacles administratifs multipliés au, logement, à la protection sociale, à la vie familiale, à l'éducation... qui contraignent des hommes, des femmes, des familles entières à vivre et travailler dans la clandestinité et la peur, privés de tout projet et de conditions de vie simplement décentes.

Nous voulons que le droit du

travail soit respecté, y compris pour les travailleurs sans-papiers.

Nous dénonçons les conditions de détention inhumaines dans les Centres de Rétention Administrative et les zones d'attente des aéroports.

Nous demandons la suppression de ces centres et zones de rétention.

Nous n'acceptons pas que la France refuse sa protection aux demandeurs d'asile qui sont exposés à de très graves dangers dans leur pays d'origine.

Nous voulons que la France et l'Europe assurent la liberté de circulation et d'installation, qu'elles régularisent tous les sans papiers présents sur leur sol.

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence.

Vendredi 13 octobre 2017 20 h 45 Théâtre Jean Bart SAINT-NAZAIRE

35 actrices et acteurs amateurs de neuf pays, demandeur.se.s d'asile ou résident.e.s en Mayenne qui s'expriment dans douze langues...

Ils ont toutes et tous choisi de défendre sur la scène cet hymne à la lutte des femmes pour leur liberté et le droit d'asile des migrantes et migrants car pour certaines et certains d'entre eux, c'est leur propre histoire qu'Eschyle racontait déjà en 466 avant notre ère.

Jean-Luc Bansard metteur en scène du Théâtre du Tiroir de Laval, propose ici une adaptation des Suppliantes à partir de la traduction d'Olivier Py, à l'invitation du collectif "Uni.e.s Contre une Immigration Jetable", du TAT, du T dans le TAF, du MRAP, de la LDH, d'Amnesty International

Réservations

tel/sms : 06 75 67 33 62

mail : suppliantes13octobre@yahoo.com

16 septembre 2017

Justice et dignité pour les migrants

En Méditerranée, depuis le début de l'année, plus de 2300 migrants se sont noyés.

A Calais, à Paris, à la Roja à la frontière franco-italienne le harcèlement des migrants se poursuit. A Calais, il faut une décision du Conseil d'État pour que la préfecture installe quelques robinets d'eau froide !

L'acharnement judiciaire contre les "coupables" de solidarité continue. L'action humanitaire des citoyens.ne.s est criminalisée.

La France tente de reproduire l'accord honteux passé avec la Turquie : elle fait pression sur les pays du Sahel pour y externaliser les contrôles.

L'Italie, la France entravent le travail de sauvetage des ONG en Méditerranée. Des militants européens d'extrême-droite

tentent de contrer leurs navires.

Les migrants ont des droits. Nous leur devons dignité et justice.

**Samedi 7 octobre
MANIFESTATION
Rennes (15 h)**

pour l'abolition des centres de rétention et la régularisation de toutes les personnes sans - "papiers.

**Vendredi 13
octobre,
"Les Suppliantes"
(Eschyle),
Théâtre Jean Bart
Saint-Nazaire (21h)**

par le Théâtre du Tiroir (Laval). Cette pièce est un hymne à la lutte des femmes pour leur liberté et pour le droit d'asile des migrants.

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants

20 février 2010

Au mépris du droit d'asile !

123 réfugiés kurdes abandonnés en janvier sur une plage corse ont été transférés dans 5 centres de rétention. Parmi eux, une quarantaine d'enfants !

Une fois de plus, au mépris des droits fondamentaux, de la Constitution et des conventions internationales, M. Besson s'obstine dans sa volonté d'expulser et de faire du chiffre.

Hors de tout cadre légal : les juges des libertés et de la détention les ont remis en liberté, affirmant que leur privation de liberté s'était faite hors de tout cadre légal.

Ces procédures d'exception, illégales doivent cesser. Les migrants doivent être traités dignement.

Les réfugiés doivent bénéficier du droit d'asile.

Un camp pour enfants, c'est ce que va être le centre de rétention du Mesnil-Amelot 2 que l'État français construit dans la banlieue parisienne : 40 des 240 places seront réservées aux familles.

L'enfermement des personnes en situation irrégulière est devenu un outil banal de la politique migratoire. L'insoutenable est atteint avec l'enfermement des familles.

La volonté de faire du chiffre prend le pas sur toute autre considération, y compris la protection des enfants ! La violence, la maltraitance à leur encontre est institutionnalisée, prévue organisée !

N'admettons pas l'insupportable.

Les Centres de Rétention doivent être fermés !

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence

20 mars 2010

STOP aux EXPULSIONS

"Enfermons-les" (un mauvais film de MM. Sarkozy et Besson) : «Au Centre de Rétention Administrative de Rennes-Saint-Jacques, Leïla vient d'arriver car elle n'a pas de papiers français... Si le juge n'ordonne pas sa libération, elle pourra être expulsée ! Escortée par la Police de l'Air et des Frontières elle sera reconduite dans "son" pays.»

Mais ce scénario n'est pas une fiction ! Leïla fera partie des milliers d'hommes, de femmes, d'enfants expulsés en 2010.

Le C.R.A. de Rennes-Saint-Jacques peut "accueillir" 60 personnes. En 2008, ce sont 1027 adultes et 29 enfants de 3 mois à 16 ans qui y ont été enfermés.

L'U.C.I.J. appelle à participer à la manifestation du

**samedi 27 mars à 14 h 30,
à Rennes-Saint-Jacques**

pour exiger :

**la fermeture des centres de rétention,
la régularisation de tous les sans-papiers,
la liberté de circulation et d'installation.**

Départ collectif : 13 heures devant Agora (2bis rue A. de Mun).

19 août 2017

Ni trafiquants, ni délinquants : défenseurs des droits humains

Le mardi 8 août la cour d'Appel d'Aix-en-Provence a condamné Cédric Herrou à quatre mois de prison avec sursis. C. Herrou est un citoyen habitant la vallée de la Roya qui voit des migrants en détresse désirant demander l'asile traverser la frontière italienne. Il leur a apporté assistance, l'État ne remplissant pas son rôle, empêchant matériellement les migrant.e.s de déposer une demande d'asile en France et laissant des mineurs isolés étrangers en danger. Cette décision de la Cour d'Appel participe à la criminalisation de l'aide aux migrant.e-s.

Non, la solidarité n'est pas un délit et personne ne doit être poursuivi pour avoir accompli son devoir d'être humain.

Sans les personnes solidaires dans notre ville comme ailleurs, l'accueil des migrant.e-s ne pourrait pas être assuré.

Nous rappelons au gouvernement que l'hébergement d'urgence, l'accès aux soins, la protection de l'enfance et l'accès au droit d'asile sont autant d'obligations de l'État. Nous rappelons avec vigueur que si aujourd'hui des citoyen.ne.s sont poursuivis et condamnés c'est uniquement en conséquence de la politique qu'il met en œuvre. Nous, associations de solidarité et de défense des droits humains, nous réaffirmons qu'il est de notre devoir de continuer à aider, soigner et dénoncer ces violations des droits humains sur le sol français.

Ni trafiquantes, ni délinquantes, les personnes, inquiétées, intimidées, poursuivies et désormais condamnées, sont avant tout des défenseurs des droits humains.

**Nous en appelons à la conscience de tous et
vous invitons à rejoindre les cercles de silence,
même pour quelques instants**

17 juin 2017

Pour l'application du droit à l'hébergement

La loi prévoit que « toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique ou sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence. [...] » (article L.345-2-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles)

Pourtant, de nombreuses personnes étrangères (demandeurs d'asile, mineurs isolés étrangers, déboutés de l'asile, étrangers malades...) se retrouvent à la rue ou en situation de mal logement (squat, abri de fortune...). À Nantes, plus de 200 migrants se serrent dans des squats, dont des mineurs isolés.

Les places en CADA restent nettement insuffisantes. Faute de places, des critères de vulnérabilité ont été introduits et les services de l'État créent des inégalités.

Dans un contexte de durcissement légal, le ministère de l'Intérieur a

demandé aux préfets à faire sortir les déboutés du droit d'asile des CADA. Mais, aucune solution alternative d'hébergement ne leur est proposée.

Certaines préfectures semblent aussi donner des consignes au 115 pour que les personnes déboutées du droit d'asile ne puissent pas accéder à l'hébergement d'urgence.

La gestion de la pénurie ne doit se faire ni au détriment des personnes étrangères en situation administrative précaire, ni d'aucune autre population concernée.

Nous, demandons que toute personne sans hébergement sur le territoire, y compris celles qui ne possèdent pas de titre de séjour, puissent bénéficier d'un hébergement adapté et durable.

Les moyens existent pour faire reculer la précarité, il faut le vouloir.

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants

10 avril 2010

Projet de loi sur l'immigration Une atteinte grave aux droits des migrants

Un nouveau "projet de loi relatif à l'immigration, à l'intégration et à la nationalité" a été adopté par le gouvernement le 31 mars 2010. Le sixième depuis 2002 !

Les "zones d'attente" seraient étendues à la discrétion de l'Administration.

Enfermés dès leur arrivée, privés de l'essentiel de leurs droits ! C'est ce que risquent les étrangers dépourvus de documents, même les demandeurs d'asile. L'enfermement est banalisé. Un régime d'exception est organisé.

Le contrôle de la Justice est marginalisé. L'intervention du juge des libertés est repoussée

de 2 à 5 jours... largement le temps pour l'Administration d'expulser ! Son impunité est ainsi organisée.

La durée maximale de rétention est portée de 32 à 45 jours.

Une "interdiction de séjour" de 3 ans pourra bannir tout étranger en situation irrégulière des territoires français et européens.

Le droit d'asile sera réduit à une peau de chagrin du fait de multiples obstacles et de demandes examinées de manière expéditive.

Le délit de solidarité est maintenu contrairement aux promesses de M. Besson.

N'admettons pas l'insupportable.

Nous en appelons à la conscience de tous. Rejoignez les cercles de silence, même pour quelques instants

15 mai 2010

On marche sur la tête !

La poursuite des objectifs chiffrés fixés par le Ministère de M. Besson en matière de reconduites à la frontière conduit à des pratiques absurdes, des coûts disproportionnés et des situations humainement scandaleuses.

Le nombre d'étrangers en situation irrégulière effectivement éloignés du territoire français a triplé en 8 ans passant, pour la métropole, de 10067 en 2002 à 29 726 en 2008. Pour parvenir à ce résultat, il a fallu procéder à 82600 interpellations... Cela a mobilisé des milliers de fonctionnaires...

Malgré les actions de "sensibilisation" et de

Comme des milliers de citoyen-ne-s, qui n'admettent pas l'insupportable, par leur protestation silencieuse, les participants aux cercles de silences exigent :

**la fermeture des centres de rétention,
la régularisation de tous les sans-papiers.**

formation des personnels de préfecture et des "services interpellateurs" des personnes sans papiers mais non-expulsables sont poursuivies et mises en garde à vue (**comme récemment à Saint-Nazaire**), voire placées en rétention. Pour faire du chiffre, il n'est pas rare que des étrangers en transit en France soient interpellés, placés en rétention puis... expulsés.

Tous comptes faits, la Cimade a évalué à 27 000 euros le prix moyen d'une des 20 000 reconduites forcées à la frontière réalisées en 2008.

Quand va donc cesser cette absurde, coûteuse et inhumaine politique ?

20 mai 2017

Non aux expulsions de logements des débouté·e·s d'asile

À Saint-Nazaire, de plus en plus de familles avec enfants, déboutées d'asile, sont menacées d'expulsion de leur logement et la loi relative au droit d'asile du 29/07/2015 prévoit même l'usage des forces de l'ordre pour exécuter ces mesures !

Or le droit au logement est un droit pour toute personne vivant sur le sol français, quelle que soit sa nationalité.

Le code de l'action sociale dans son article **L345-2-2** précise : "Toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique et sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence..."

Si les logements d'urgence sont insuffisants pour répondre à la demande, le Code de la construction prévoit dans son Article L641-1 : "Sur proposition du service municipal du logement et après

avis du maire, le représentant de l'État dans le département peut procéder, par voie de réquisition, pour une durée maximum d'un an renouvelable, à la prise de possession partielle ou totale des locaux à usage d'habitation vacants, inoccupés ou insuffisamment occupés..."

Les débouté.e.s d'asile, ce sont des femmes, des hommes, des enfants... des enfants qui vont à l'école, qui vont passer des examens, des enfants qui vivent dans une très grande précarité sociale et psychologique. Il faut aider ces enfants, ils ne peuvent pas aller à la rue. Les familles n'ont aucune aide sociale, pas droit au travail et elles craignent pour leur vie de retourner dans leur pays.

Nous demandons le respect des droits fondamentaux : se loger, aller à l'école, travailler.

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants

15 avril 2017

Rassemblement silencieux en solidarité avec les étrangers menacés d'expulsion

Au nom de la déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948, de la convention sur les réfugiés de 1951, de la convention internationale des Droits de l'Enfant de 1989, au nom de notre commune humanité et du devoir de solidarité,

Nous n'acceptons pas que soient prises en notre nom des dispositions qui brisent des vies humaines.

Nous refusons l'enfermement d'hommes, de femmes, d'enfants dans des Centres de Rétention Administrative (CRA) et leur expulsion. Nous demandons la suppression des CRA.

Nous refusons la chasse aux étrangers qui inflige des traumatismes profonds à la société toute entière et blessent tous les hommes et les femmes dans leur humanité.

Nous n'acceptons pas que la France refuse sa protection aux migrants qui sont exposés à de

très graves dangers dans leur pays d'origine, prennent tous les risques pour une vie meilleure, se noient en Méditerranée, meurent dans les déserts...

Nous refusons une Europe-forteresse avec ses murs, ses quotas d'expulsions, ses bateaux, ses avions de surveillance, ses diktats aux pays du Sud pour qu'ils réadmettent leurs ressortissants.

Nous refusons que ceux qui manifestent leur solidarité ou agissent avec humanité à l'égard de migrants soient poursuivis.

Nous dénonçons les obstacles qui rendent de plus en plus difficile l'obtention d'un titre de séjour.

Nous voulons que la France et l'Europe assurent la liberté de circulation et d'installation des personnes, qu'elles régularisent tous les sans papiers.

Nous en appelons à la conscience de tous et
vous invitons à rejoindre les cercles de silence,
même pour quelques instants

19 juin 2010

Double violence faite aux femmes migrantes

Z... excisée, mariée de force a fui son mariage et son pays où elle était menacée de mort. En France... sa demande d'asile est rejetée.

B... venue travailler en France se retrouve sur le trottoir et doit rembourser 60 000 € à celle qui l'a amenée. Elle porte plainte... sa mère est assassinée au pays. La préfecture lui refuse un titre de séjour...

M... se présente pour porter plainte contre son conjoint pour violences. Sans papiers, elle est placée en garde à vue, transférée en centre de rétention et expulsée le lendemain.

Les migrantes, comme femmes, sont confrontées à des discriminations dans leur pays et en France. Étrangères elles rencontrent de plus en plus d'obstacles à la reconnaissance

et l'application de leurs droits fondamentaux.

La violence institutionnelle prolonge les violences vécues en tant que femmes. Un terme doit être mis aux "dysfonctionnements" institutionnels et administratifs, constatés notamment dans les préfectures.

Les pouvoirs publics doivent garantir une réelle protection à toutes les femmes, quelle que soit leur situation administrative. Elles doivent pouvoir porter plainte de manière effective en cas de violences, avoir accès aux droits sociaux et à l'aide juridictionnelle... Les migrantes ayant subi des violences doivent être protégées, suivies, hébergées et pouvoir vivre avec leurs enfants.

N'admettons pas l'insupportable.

Nous en appelons à la conscience de tous et
vous invitons à rejoindre les cercles de silence,
même pour quelques instants

17 juillet et 21 août 2010

**Les migrants ont des droits
qui ne peuvent être mis en cause
au prétexte de l'absence de papiers officiels.**

Par ce rassemblement silencieux, nous dénonçons les lois restrictives sur l'immigration aux conséquences humaines dramatiques.

Nous dénonçons la politique de quotas d'expulsions (14760 en 6 mois !) et les traitements contraires aux droits humains auxquels sont soumis les migrants sans-papiers.

Nous dénonçons les obstacles administratifs multipliés au logement, à la protection sociale, à la vie familiale, à l'éducation... qui contraignent des hommes, des femmes, des familles entières à vivre et travailler dans la clandestinité et la peur, privés de tout projet et de conditions de vie simplement décentes.

Nous voulons que le droit du travail soit respecté, y compris pour les travailleurs sans-papiers.

Nous dénonçons les conditions de détention inhumaines dans les Centres de Rétention Administrative et les zones d'attente des aéroports.

Nous demandons la suppression de ces centres et zones de rétention.

Nous n'acceptons pas que la France refuse sa protection aux demandeurs d'asile qui sont exposés à de très graves dangers dans leur pays d'origine.

Nous voulons que la France et l'Europe assurent la liberté de circulation et d'installation, qu'elles régularisent tous les sans-papiers.

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants

18 mars 2017

8 mars : en l'honneur des femmes migrantes

Les femmes représentent 49 % des migrants dans le monde, 52 % en Europe. En France, 4 femmes sur 10 migrent seules.

Les migrations sont un fait social planétaire. Les migrants forcés représentent des groupes fragiles. C'est encore plus vrai pour les femmes migrantes. Elles subissent une double peine : être une femme en situation de vulnérabilité et être migrante. Elles subissent les inégalités femmes-hommes.

Sur les routes migratoires, elles sont davantage victimes de la violence. Violences sexuelles, violences sociales et culturelles, violences sexistes et racistes, violences économiques. Elles sont la cible des passeurs, des policiers, des douaniers et même parfois des compagnons de route.

Pourtant de plus en plus de femmes migrent seules. Pour certains pays l'émigration est

même quasiment composée que de femmes. 65 % de migrants philippins sont des femmes. 70 % de migrants d'Amérique latine présents en Italie sont des femmes.

La migration féminine ne se limite pas au regroupement familial. Les femmes migrent aussi, comme les hommes, avec leur propre projet pour fuir une situation intenable, des violences, pour faire des études, trouver une vie meilleure, une situation à la hauteur de leurs diplômes, etc. Les femmes sont généralement un levier important de l'inclusion des immigrés dans la société. Elles s'engagent dans la vie scolaire des enfants, dans les associations...

Il faut penser une politique d'accueil qui donne aux femmes migrantes toute leur place dans nos sociétés en individualisant leurs droits.

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants

18 février 2017

Hotspots : non-assistance à personnes en danger !

L'Union européenne ne peut pas abolir les hivers : elle doit mettre fin à la politique criminelle des hotspots !

Aujourd'hui, la situation dramatique des milliers d'exilé-es, pris au piège par des températures glaciales dans les camps grecs et sur les routes des Balkans doit cesser.

Au printemps dernier, pour ne pas accueillir les centaines de milliers de réfugié-es qui fuyaient les conflits syriens, irakiens ou d'autres régions en crise, l'UE a mis en œuvre une «solution hotspot». Mais elle a «oublié» l'hiver, ses températures et le froid, y compris sur les îles de la mer Egée. Seuls des camps de toile ont été prévus pour des exilé-es «stockés» dans l'attente de retours forcés, considérés par les dirigeants européens comme la meilleure solution pour régler la «crise migratoire».

Car l'UE n'a jamais cru à la «relocalisation», dispositif censé «soulager» les pays de première ligne (Grèce et Italie). De fait, alors que l'objectif annoncé était le transfert de 63 000 personnes depuis la Grèce vers d'autres pays de l'UE avant septembre 2017, moins de 8000 ont pu bénéficier de ce dispositif.

Ainsi, environ 15 000 personnes sont actuellement prisonnières des hotspots des îles grecques ; des milliers d'autres sont bloquées, dans un froid extrême, sur les «routes des Balkans» fermées par les membres de l'UE et leurs alliés.

Nous exigeons la fermeture des hotspots, l'organisation d'un accès au séjour et un accueil durables. Ils relèvent du pouvoir des responsables européens.

Source : GISTI

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants

18 septembre 2010

Vivre ensemble : libres, égaux et solidaires

Les plus hautes autorités de l'État ont fait le choix de jeter à la vindicte publique des catégories entières de population : Gens du voyage accusés d'être des fauteurs de troubles, Français par naturalisation sur lesquels pèse la menace d'être déchu de leur nationalité, parents d'enfants délinquants... Le Président de la République accrédite les vieux mensonges d'une immigration coûteuse et assimilée à la délinquance. Il offre ainsi à la stigmatisation des millions de personnes en raison de leur origine ou de leur situation sociale.

Une punition collective s'abat sur des milliers de personnes : les Gens du voyage et les Roms ; M. le ministre de l'Intérieur se félicite du nombre

de reconduites à la frontière et du nombre de camps illégaux démantelés... alors même qu'il tolère que de nombreuses communes ne mettent pas en place les aires d'accueil prévues par la loi.

Cette surenchère gouvernementale vise à masquer les conséquences désastreuses de la politique menée dans tous les domaines (emploi, logement, santé, retraites...). Elle divise en suscitant la méfiance de tous envers tous : les jeunes, les immigrés, les habitants des quartiers populaires, les Gens du voyage, les Roms...

Notre conscience nous interdit de nous taire et de laisser faire ce qui conduit à mettre en péril l'égalité de dignité de tous et la paix civile.

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants

23 octobre 2010

Un an déjà !

Un an que les cercles de silence de Saint-Nazaire sont là pour rappeler que nous n'admettons pas l'insupportable !

Un nouveau "projet de loi relatif à l'immigration, à l'intégration et à la nationalité" est en débat au Parlement. Le sixième depuis 2002 !

Les "zones d'attente" seraient étendues à la discrétion de l'Administration.

Enfermés dès leur arrivée, privés de l'essentiel de leurs droits ! C'est ce que risquent les étrangers sans-papiers, même les demandeurs d'asile.

Le contrôle de la Justice est marginalisé. L'intervention du juge des libertés est repoussée de 2 à 5 jours... largement le temps pour l'Administration d'expulser !

La durée maximale de rétention est portée de 32 à 45 jours.

Une "interdiction de séjour" de 2 à 5 ans pourra bannir tout étranger en situation irrégulière des territoires français et européens.

Le droit aux soins remis en cause mettra en danger les étrangers malades et portera atteinte à la santé publique.

Le droit d'asile sera réduit à une peau de chagrin du fait de multiples obstacles et de demandes examinées de manière expéditive.

Les "aidants" risquent toujours des poursuites

SAMEDI 23 OCTOBRE, 15 heures,

Cercle de silence,

Esplanade des Droits de l'Homme (Saint-Nazaire) pour dire

"Non, à la loi Besson, non à l'insupportable"

21 janvier 2017

Nous ne serons pas complices !

Pierre-Alain Pannoni a été relaxé le 6 janvier 2017 par le tribunal de Nice. Il était poursuivi pour avoir secouru des migrants dans le besoin. Nous saluons cette décision conforme aux exigences de solidarité envers les plus démunis.

Mais Cédric Herrou, un habitant de la vallée de la Roya, près de la frontière franco-italienne, est lui aussi accusé d'avoir aidé des étrangers en situation irrégulière. Le procureur du même tribunal a requis 8 mois de prison avec sursis.

Les procureurs requièrent régulièrement des peines de prison pour "aide à l'entrée, à la circulation et au séjour de personnes en situation irrégulières".

En poursuivant ces "aidants", l'État veut faire oublier ses carences, son incapacité à protéger les personnes en

détresse et particulièrement les Mineurs Isolés Étrangers.

Il veut faire oublier sa politique de refus d'un accueil responsable des migrants. Il veut intimider ceux qui agissent solidairement en soutien aux personnes en situation de précarité sans se soucier de savoir si elles sont ou non en situation régulière. Il veut criminaliser l'action des personnes engagées auprès des migrants.

Nous refusons que des populations visées par des politiques ou des pratiques d'exclusion soient privées de soutien.

Le délit de solidarité doit être totalement aboli et l'hypocrisie des pouvoirs publics doit cesser.

Comme Pierre-Alain Pannoni, Cédric Herrou doit être relaxé.

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants

17 décembre 2016

18 décembre : journée internationale des migrants la solidarité est-elle un délit ?

Des militants associatifs qui ne font que venir en aide à des personnes en situation de très grande précarité, victimes de décisions dangereuses, violentes, voire inhumaines, se retrouvent aujourd'hui face à la justice.

On assiste à une recrudescence de poursuites visant à empêcher l'expression de la solidarité envers migrants, réfugiés, Roms, sans-papiers... Si les peines prévues ne sont pas toujours appliquées, mais cela a un effet dissuasif.

La mobilisation associative a obtenu que l'aide qui vise à *"assurer des conditions de vie dignes et décentes à l'étranger"* ou à *"préserver la dignité ou l'intégrité physique de celui-ci"* soit autorisée.

Malgré tout, des personnes ayant manifesté leur solidarité avec des étrangers sans titre

de séjour continuent d'être inquiétées. De nouveaux chefs d'accusation sont utilisés pour condamner les actions solidaires.

Ces procédés d'intimidation doivent cesser. Nous affirmons la légitimité du droit de regard des citoyens et des citoyennes sur les pratiques de l'administration, de la justice ou de la police.

Nous voulons que soient encouragés·e-s celles et ceux qui se montrent solidaires des personnes en situation de précarité sans se soucier de savoir si elles sont ou non en situation régulière. Nous refusons que les populations visées par des politiques ou des pratiques xénophobes soient privées de soutien.

C'est l'avenir du principe même de solidarité qui est en jeu.

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants

20 novembre 2010

Journée internationale des droits de l'enfant

Un enfermement illégal

Le placement des enfants en rétention n'est prévu par aucun texte de loi. Il est contraire à la Convention internationale de protection des droits de l'enfant dont la France est signataire. Il peut aussi être considéré comme un traitement inhumain et dégradant. De nombreuses institutions se sont opposées à l'enfermement des enfants.

Mais, selon l'administration, un mineur peut être privé de liberté et expulsé s'il "accompagne" au moins un de ses deux parents !

Assez d'hypocrisie et de mépris !

La volonté de faire du chiffre prend le pas sur la protection des enfants.

Aucun enfant ne sort indemne

de son enfermement, de son arrachement brutal à son milieu, à son école, à ses copains.

Aucun enfant n'échappe à un traumatisme quand il a vu son père menotté, traité comme un criminel.

Les Droits de l'Enfant sont bafoués quand les autorités interpellent un parent ou toute une famille et les envoient dans des prisons pour étrangers en vue d'une expulsion. Qui pourra dire leur souffrance ?

Les zones d'attente et les centres de rétention (CRA) sont les seuls lieux où des enfants de moins de treize ans sont enfermés : 318 en 2009 contre 222 en 2008 (ce nombre a doublé depuis 2004)

N'admettons pas l'insupportable ! Exigeons la fermeture des C.R.A.

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants

18 décembre 2010

**Le logement est un droit !
C'est possible pour toutes et tous !**

Parmi les sans-abri, la situation des demandeur-se-s d'asile est particulièrement préoccupante : 80% des demandeur-se-s d'asile isolé-e-s sont sans hébergement.

Ces étrangers venus chercher protection en France sont de plus en plus nombreux : 47500 en 2009.

L'État a l'obligation de les loger. Mais, des personnes isolées, des familles, des femmes seules avec ou sans enfants trouvent refuge dans des hébergements très précaires ou sont à la rue !

En principe les personnes demandant l'asile doivent être logées dans les CADA (Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile). Mais ces CADA sont souvent pleins ; seuls 30% des demandeurs d'asile y accèdent. Les personnes isolées doivent

se retourner vers les hébergements d'urgence, pleins ou inadaptés aux besoins des migrants.

La réforme administrative de 2009, l'allongement de la durée d'examen des demandes d'asile, l'interdiction faite aux demandeurs d'asile de travailler rendent la situation encore plus dramatique.

Plus de 15000 personnes sont en attente d'une entrée en CADA.

Cynisme ! Le Conseil d'État saisi par le ministère de l'Immigration de sinistre mémoire a considéré que l'État avait une obligation de moyens et non de résultats !

N'admettons pas l'insupportable !

Fermons les Centres de Rétention, ouvrons des Centres d'Accueil !

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants

19 novembre 2016

25 novembre : parrainage républicain

M^{me} et M. Tatayev ont été contraints en 2013 de fuir leur pays, le Daghestan (Fédération de Russie), avec leurs trois enfants aînés. Depuis, une quatrième enfant est née en France. Ils habitent Saint-Nazaire.

Menacés dans leur pays par des islamistes et par les autorités, ils ont néanmoins été déboutés de leurs demandes d'asile comme cela est malheureusement trop souvent le cas. Ils restent déterminés à ne pas retourner dans leur pays où ils se savent encore menacés.

Et aujourd'hui, la préfecture de Loire-Atlantique a engagé une procédure d'expulsion de leur logement en Centre d'aide aux demandeurs d'asile (CADA). Cette procédure se généralise en Loire-Atlantique et ailleurs. Nous n'acceptons pas que des

enfants soient mis à la rue alors même que ce 20 novembre est déclarée journée internationale des droits de l'enfant par l'ONU.

Plus de 1200 nazairiens ont signé une pétition de soutien à la famille Tatayev.

Le vendredi 25 novembre (à 16h20), une cérémonie de parrainage des enfants à l'hôtel de Ville de Saint-Nazaire réaffirmera le soutien des citoyens à cette famille qui veut vivre en France, dans son quartier avec ses enfants dans leur école.

Nous demandons que la préfecture leur délivre un titre de séjour à titre humanitaire selon les dispositions du CESEDA, de la Convention Européenne des Droits de l'Homme et de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant signée par la France.

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants



LECTURES DE LETTRES DANS LES LYCÉES





15 octobre 2016

Soutien à Yan, lycéen menacé d'expulsion

Yan a fui la République Démocratique du Congo où sa vie est menacée et où il n'a plus aucune famille (sa maman est décédée, son frère a été assassiné, son père a été enlevé).

Sa vie est désormais en France, à Saint Nazaire : Yan est scolarisé depuis 2 ans au lycée André Boulloche. Il a obtenu son CAP en juin 2016 et est maintenant en première Bac Professionnel. Il est membre à part entière d'une famille nazairienne.

Une entreprise de Donges lui a proposé un contrat d'apprentissage pour préparer son baccalauréat professionnel. Cela lui permettra d'être autonome.

Yan s'est donc construit un vrai projet de vie à Saint-Nazaire mais...

Devenu majeur, il a besoin d'un titre de séjour pour poursuivre

ses études et sa vie en France. La préfecture de Loire-Atlantique lui refuse ce titre de séjour. Elle lui a même adressé une obligation de quitter le territoire français (OQTF). Il peut être expulsé à tout moment.

Cette situation le place dans la plus grande incertitude, source d'anxiété extrême.

Nous soutenons Yan dans sa demande de régularisation de titre de séjour "Vie privée familiale".

La vigilance et la mobilisation sont nécessaires pour Yan et pour toutes les personnes dites « sans papiers ».

L'obtention d'une carte de séjour « vie privée et familiale » doit être la règle pour les mineurs isolés étrangers devenus majeurs.

Tous les sans-papiers doivent être régularisés et pouvoir vivre ici en paix et en sécurité.

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants

15 janvier 2011

L'accès aux soins est un droit ! C'est possible pour toutes et tous !

La santé des étrangers sans papiers est à l'image de leur situation : précaire. L'accès aux soins se fait dans l'urgence et sans continuité, l'accès aux droits est très restrictif et l'accès à la prévention inexistant.

Le Parlement n'en a pas moins voté le 13 décembre dernier des mesures restreignant l'accès aux soins des sans-papiers, dont un droit d'entrée à l'Aide Médicale d'État de 30€ pour les étrangers sans papiers !

Un rapport alertant sur les conséquences négatives, humaines mais aussi économiques d'une telle mesure a pourtant été porté à la connaissance du gouvernement en novembre 2010. Ses conclusions ont été volontairement passées sous silence afin que les députés

votent les mesures de restriction...

Ce rapport conteste les arguments régulièrement mis en avant pour limiter l'accès à l'AME : les soit-disant abus et fraudes qui profiteraient aux étrangers sans papiers restent introuvables.

La perception d'un tel droit d'entrée est lourde d'effets pervers (retard tardifs aux soins plus coûteux).

Non seulement ces mesures vont à l'encontre des recommandations des professionnels de santé, mais elles s'inscrivent pleinement dans une politique de rejet des étrangers présents en France et privilégient des enjeux politiques et électoraux au détriment de la santé de ces personnes.

N'admettons pas l'insupportable !

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants

19 février 2011

**La liberté de circulation est un droit.
C'est possible pour toutes et tous !**

Après un premier passage à l'Assemblée Nationale, le 4eme projet de loi sur l'immigration a été adopté par le Sénat jeudi 10 février 2011.

Le Sénat a refusé de restreindre le droit au séjour des étranger/es malades comme de reculer l'intervention du juge des libertés et de la détention à cinq jours au lieu de deux actuellement. Il a également supprimé l'article étendant la déchéance de la nationalité.

Des amendements nouveaux.

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants ont été adoptés : droit au séjour de plein droit pour les conjoint/es de Français/e ayant perdu leur époux/se ou encore création

d'un recours suspensif en cas de contestation d'un arrêté de réadmission (Dublin II).

MAIS les principes essentiels de la politique gouvernementale d'immigration ont été validés : interdiction de retour sur le territoire français, allongement de la durée de rétention, création de zones d'attente spéciales etc.

Ce projet de loi revient actuellement en discussion à l'Assemblée Nationale. Et les « avancées » dûes au Sénat y sont remises en cause !

Rappelons encore une fois, qu'en créant un régime d'exception pour les migrants, ce texte menace le socle des droits fondamentaux de toutes et tous, français, étrangers.

N'admettons pas l'insupportable !

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants

17 septembre 2016

Au nom des Droits de l'Homme

M^{me} et M. T. ont été contraints en 2013 de fuir leur pays, le Daghestan (Fédération de Russie), avec leurs trois enfants aînés, âgés alors de 13, 7 et 4 ans. Depuis, ils ont eu une quatrième enfant, née en France. Ils habitent Saint-Nazaire.

Comme l'indique le ministère français des affaires étrangères : "La situation politique et sécuritaire demeure instable dans cette région [le Caucase]. Si la république du Daghestan enregistre le plus grand nombre d'attentats et de combats entre forces de l'ordre et rébellion islamiste, les autres républiques ne sont pas épargnées".

Menacés dans leur pays à la fois par des islamistes et par les autorités, Mme et M. T ont néanmoins été déboutés de leurs demandes d'asile comme cela est malheureusement trop souvent le cas en France.

Quoiqu'ayant échoué à faire reconnaître leur droit à l'asile, ils sont déterminés à ne pas retourner dans leur pays où ils se savent encore menacés.

Cette famille souhaite maintenir sa vie en France, dans ce pays des Droits de l'Homme en qui elle croit. Elle est insérée dans la vie citoyenne de son quartier. Les enfants sont scolarisés, les parents suivent des cours d'alphabétisation. Mme T. est engagée comme bénévole au Secours populaire et M. T. bénéficie d'une promesse d'embauche.

Nous demandons que la préfecture leur délivre un titre de séjour à titre humanitaire selon les dispositions du CESEDA, de la Convention Européenne des Droits de l'Homme et de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants

20 août 2016

Méditerranée : cimetière marin jusqu'à quand ?

Le ballet des embarcations de for-tune se poursuit en Méditerranée.

Et avec lui, le sinistre décompte des noyés.

L'Organisation internationale pour les migrations estime que pour les 5 premiers mois de 2016 il y a eu 2 809 morts en Méditerranée, 1000 de plus que pour les 6 premiers mois de 2015.

Quelque 204.000 migrants sont arrivés dans l'Union européenne par la Méditerranée les 5 premiers mois de 2016 dont 46 714 par l'Italie. La quasi-totalité de ces derniers vient d'Afrique subsaharienne par la Libye.

Et pourtant l'Union européenne s'obstine dans sa guerre contre les migrants et les réfugiés

Elle a remplacé Frontex par une nouvelle agence de garde-côtes et de gardes-frontières

qui renforcera encore les objectifs de Frontex : dissuader, contrôler et mettre à distance les hommes, les femmes et les enfants jugés indésirables alors qu'ils exercent leur droit à quitter tout pays et leur droit à demander l'asile. Ce n'est pas la protection de vies humaines qui guide les politiques mais, au nom de la "lutte contre les passeurs", la mise à distance des migrants et des réfugiés, la "défense" de l'espace Schengen.

Comme Frontex, cette nouvelle agence est inutile et dangereuse : elle n'empêche ni le recours aux passeurs, ni les morts en mer.

Il est urgent de mettre un terme à ses activités, d'accueillir les réfugiés et de reconsidérer radicalement la politique migratoire européenne.

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants

19 mars 2011

Centre de Rétention de Vincennes

Le tour d'Europe des incendies de Centres de Rétention continue : Bruxelles, Vincennes, Marseille...

Et toujours l'indifférence !

Témoignage

Mardi 1^{er} Mars 2011

"Moi j'ai deux enfants ici en France. Je m'appelle Younès.

Avant hier on a fait une grève, ça a brûlé un petit peu dans le centre. Il y avait l'hélicoptère, la gendarmerie en force, tout ça juste pour essayer de nous faire peur. Il y a des gens qui ont essayé de s'évader, de partir du centre.

C'est des gens qui sont pauvres. Les arrestations à l'extérieur visent les gens qui n'ont pas d'argent pour pas qu'ils puissent accéder à un avocat pour les faire sortir. Voilà la France.

Ils sont violents tout le temps. Ils prennent trois quatre personnes, ils les scotchent et ils les expulsent. C'est pour ça qu'on est en grève aujourd'hui. On est plusieurs dizaines dans tout le centre. Il y a toutes les nationalités.

C'est dans le bâtiment 1 qu'il y a le plus de monde qui fait la grève de la faim. Ici on vit l'enfer. La plupart des gens ils sont devenus psychiatriques. Ils nous donnent que des médicaments pour se calmer, pour dormir et pour pas faire les bêtises.

En prison ils t'enferment presque toute la journée, ils te donnent peut être une heure pour circuler. Ici tu es moins enfermé mais c'est la même chose."

N'admettons pas l'insupportable !

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants

16 avril 2011

Déboutés du droit d'asile !

M. et M^{me} A. ont fui l'Azerbaïdjan en 2008 avec leur fille. M. A. est azéri, M^{me} A. est arménienne par sa mère qui a été assassinée en 2008 en raison de son origine arménienne.

L'Azerbaïdjan et l'Arménie se disputent le Haut-Karabakh. La guerre de 1988-1994 a fait plus de 1,2 million de réfugiés.

A son arrivée la famille a été prise en charge sur Nantes, puis par le Centre d'accueil de demandeurs d'asile (CADA) de Savenay. Une seconde fille est née en 2009 à Saint-Nazaire.

Une demande d'asile déposée en 2008 a été rejetée. Après le rejet du recours en janvier 2011, le CADA leur a notifié qu'ils devaient quitter leur logement le 22 mars dernier et qu'ils étaient en situation irrégulière.

Le 16 mars, soutenus par le collectif UCIJ, M. et Mme A.

ont refusé de quitter leur logement et refait une demande d'asile.

Mais l'étau administratif se resserre : les services de la préfecture sont allés jusqu'à leur demander de rendre l'autorisation de séjour qui expire le 3 mai...

Mais ensuite ? La famille est dans l'attente d'une décision de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA). Si elle leur est défavorable ils se retrouveront sous le coup d'une obligation de quitter le territoire français.

Ils sont sans ressources, sans autorisation de travail ! Ils n'ont pas d'autre avenir qu'en France. Nous les soutiendrons jusqu'à ce qu'ils obtiennent un titre de séjour leur permettant de vivre et travailler ici !

N'admettons pas l'insupportable !

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants

18 juillet 2016

A Nantes, mineurs isolés étrangers en danger

Avec les associations et les citoyens nantais, nous nous inquiétons du sort réservé aux jeunes mineurs étrangers isolés venus chercher refuge dans le département de Loire Atlantique, entre autres.

Alors que la loi française et la Convention internationale des Droits de l'Enfant obligent à leur protection et leur accompagnement (accueil, logement, éducation, santé...), de plus en plus de ces jeunes sont laissés à la rue, sans moyen de subsistance. Ceci, alors même que la plupart sont pourvus de documents d'état-civil de leur pays attestant de leur minorité.

Depuis septembre 2015, dans le département, une centaine de MIE de 14 à 18 ans n'ont pu être scolarisés. Le rectorat le leur refuse au motif qu'ils ne seraient pas mineurs au prétexte d'une évaluation prévue par la loi de protection de l'enfance du 14 mars 2016.

Nous refusons la teneur de cette évaluation qui peut notamment aller jusqu'à imposer des tests osseux dont la fiabilité n'est plus à démontrer. Il en résulte un système inique de tri de ces enfants, à la suite duquel la moitié seulement des nouveaux arrivants sont pris en charge par les services de l'aide sociale à l'enfance (A.S.E).

Ces jeunes ont fui la guerre, la misère, ils ont subi de grands traumatismes en chemin vers l'Europe. S'ils restent ici, seuls et sans soutien, ils sont en grand danger. La puissance publique, les institutions ont le devoir de les protéger.

Dès la rentrée de septembre 2016, tous les mineurs isolés étrangers doivent être intégrés dans les établissements scolaires publics, comme y obligent la Convention internationale des Droits de l'Enfant et la loi française.

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants

18 juin 2016

Méditerranée : cimetière marin

Le ballet des embarcations de fortune a repris entre la Libye et l'Italie.

Et avec lui, le sinistre décompte des noyés. Selon le Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR) de l'ONU, au moins 880 migrants sont morts la dernière semaine de mai. Depuis le début de l'année "2.510 vies ont été perdues" contre 1.855 en 2015 et 57 en 2014 pour les mêmes périodes. Quelque 204.000 migrants sont arrivés dans l'Union européenne par la Méditerranée les cinq premiers mois de 2016 dont 46 714 par l'Italie. La quasi-totalité de ces derniers vient d'Afrique subsaharienne par la Libye.

Et pourtant d'ici août 2016, les institutions européennes veulent remplacer Frontex par une nouvelle agence de garde-côtes et de gardes-frontières

qui renforcera encore les objectifs de l'agence Frontex : dissuader, contrôler et mettre à distance les hommes, les femmes et les enfants jugés indésirables alors qu'ils exercent leur droit à quitter tout pays et leur droit à demander l'asile. Ce n'est pas la protection de vies humaines qui guide les politiques mais, au nom de la "lutte contre les passeurs", la mise à distance des migrants et des réfugiés, la "défense" de l'espace Schengen.

L'agence européenne Frontex est inutile et dangereuse : elle n'empêche ni le recours aux passeurs, ni les morts en mer.

Il est urgent de mettre un terme aux activités de l'agence plutôt que de la renforcer, d'accueillir les réfugiés et de reconsidérer radicalement la politique migratoire européenne.

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants

21 mai 2011

CONTRE LE RACISME, CONTRE LA POLITIQUE D'IMMIGRATION DU GOUVERNEMENT ET POUR LA RÉGULARISATION DES SANS-PAPIERS

**à Saint-Nazaire,
SAMEDI 28 MAI 2011, 16 heures
RASSEMBLEMENT
Esplanade des Droits de l'Homme**

à l'appel de : ACO Saint-Nazaire, Amnesty International, ATTAC, CCFD Terre Solidaire, CNT, Europe Écologie-les Verts, Femmes Solidaires, Label Gauche, LDH, Mouvement de la Paix, MRAP, NPA, Parti de Gauche, Parti Communiste, Parti Socialiste, Pastorale des Migrants

Au lendemain de l'élection de N. Sarkozy en 2007 était créé, pour la première fois dans l'histoire de la République, un ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du co-développement. Depuis, des dizaines de milliers d'étrangers en situation irrégulière, hommes, femmes, enfants,

sont traqués, arrêtés et expulsés.

Pour que cesse cette situation qui porte atteinte à des droits fondamentaux, pour exiger l'arrêt immédiat de cette politique et la régularisation des sans-papiers, nous appelons à manifester samedi 28 mai.

N'admettons pas l'insupportable !

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants

18 juin 2011

Migrants d'Afrique du Nord la France se couvre de honte

Des milliers de migrants de Tunisie, de Libye, d'Égypte ont traversé la Méditerranée. A peine arrivés en France, des centaines ont été arrêtés ! Ce n'est pas l'accueil qu'ils espéraient du pays qui se prétend le "pays des droits de l'homme".

Des centaines dorment dehors. D'autres ont été interpellés au moment où un repas chaud leur était servi par la Croix Rouge. Non seulement l'État ne fait rien pour ces migrants, mais il les présente comme une prétendue menace, les place en garde à vue en attendant de les expulser.

Le cas des migrants tunisiens détenteurs d'un permis de séjour "Schengen" de 6 mois délivré par l'Italie est particulièrement scandaleux ! Ce permis aurait dû leur

permettre de circuler librement dans les 25 pays de l'espace Schengen. Mais la France les a empêché d'en faire usage pour entrer en France.

Un sommet Sarkozy-Berlusconi n'a pu masquer le manque flagrant de solidarité au sein de l'Union Européenne. Pire, il a débouché sur une demande commune à l'UE pour qu'elle modifie les accords de Schengen pour permettre de les suspendre et renforcer les contrôles aux frontières extérieures en cas de prétendue "menace migratoire".

La France et l'UE doivent arrêter de se couvrir de honte en pratiquant le repli frileux et la fermeture de leurs frontières.

N'admettons pas l'insupportable !

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants

21 mai 2016

Pour pénaliser les demandeurs d'asile ... demandez VisaBio !

Le système d'information Visabio est la composante française de la grande base de données biométriques mondiale. En Europe, 100 millions d'individus sont identifiés. Ces données sont utilisées pour le contrôle aux frontières et l'"identification des étrangers".

Sous les belles déclarations se cachent des pratiques directement en contradiction avec la Convention de Genève de 1951 sur les réfugiés.

Ainsi, certaines préfectures, "n'écoutant que leur courage", ont inventé de nouvelles pratiques pour faire du chiffre. Depuis l'été 2015 elles utilisent la loi et la base Visabio pour augmenter le nombre de demandeurs d'asile - d'Afrique noire - concernés par la procédure prioritaire.

Au lieu de demander seulement ce qu'a fait le demandeur une

fois entré en Europe, elles vérifient s'il n'a pas fraudé pour fuir son pays !!!

Ainsi, des dizaines de demandeurs d'asile sont accusés d'avoir utilisé un passeport d'emprunt.

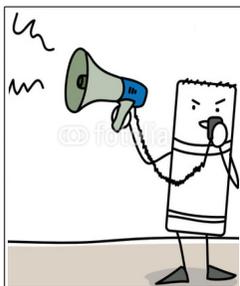
Ces préfectures ignoreraient-elles que dans toutes les guerres et résistances (y compris la nôtre) les papiers d'emprunt voire faux sont une condition pour pouvoir fuir.

Ainsi à Rennes, Y., congolais avait fait sa demande d'asile depuis plusieurs mois. La préfecture a constaté grâce aux données Visabio qu'il avait fui par l'Angola. Elle lui a retiré son récépissé, le laissant sans droit.

Le tribunal administratif saisi a donné raison à la préfecture.

Quand le droit devient raciste, n'admettons pas l'insupportable !

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants



"Uni-e-s contre une immigration jetable"

POUR LE DROIT D'ASILE

**rencontre nationale le 30 avril
de 10 heures à 13 heures**

d'échange sur la situation générale, la mise en application de la nouvelle loi, les pratiques préfectorales en matière d'asile, les réponses à apporter.

**Départ de Saint-Nazaire (co-voiturage)
8 h 30, parking du Théâtre.**

Manifestation Rennes 30 avril

15 heures, place de la Mairie

**Départ de Saint-Nazaire
13 heures, parking du Théâtre
(en car, participation aux frais)**

Inscription pour le car : rennes30avril@orange.fr

16 juillet 2011

**L'accès aux soins est un droit !
C'est possible pour toutes et tous !**

La santé des étrangers sans papiers est à l'image de leur situation : précaire. L'accès aux soins se fait dans l'urgence et sans continuité, l'accès aux droits est très restrictif et l'accès à la prévention inexistant.

Le Parlement n'en a pas moins voté le 13 décembre dernier des mesures restreignant l'accès aux soins des sans-papiers, dont un droit d'entrée à l'Aide Médicale d'État (AME) de 30€ pour les étrangers sans papiers !

Un rapport alertant sur les conséquences négatives, humaines mais aussi économiques d'une telle mesure a pourtant été porté à la connaissance du gouvernement en novembre 2010. Ses conclusions ont été volontairement passées sous silence afin que les députés

votent les mesures de restriction...

Ce rapport conteste les arguments régulièrement mis en avant pour limiter l'accès à l'AME : les soit-disant abus et fraudes qui profiteraient aux étrangers sans papiers restent introuvables.

La perception d'un tel droit d'entrée est lourde d'effets pervers (accès tardifs aux soins plus coûteux).

Non seulement ces mesures vont à l'encontre des recommandations des professionnels de santé, mais elles s'inscrivent pleinement dans une politique de rejet des étrangers présents en France et privilégient des enjeux politiques et électoraux au détriment de la santé de ces personnes.

**N'admettons pas
l'insupportable !**

**Nous en appelons à la conscience de tous et
vous invitons à rejoindre les cercles de silence,
même pour quelques instants**

20 août 2011

Égalité, solidarité, respect des droits

"Depuis plus de 35 ans, la politique d'immigration est fondée sur le principe du renvoi des étrangers irréguliers." comme le rappelle la Cimade. Mais les sans-papiers sont toujours entre 150 à 300 000.

Le renforcement des contrôles, le durcissement des conditions d'accès au séjour, les obligations nouvelles n'ont pas réduit l'immigration irrégulière, qui prend aujourd'hui des voies nouvelles, plus longues et plus dangereuses.

Pour les immigrants légaux ou régularisés c'est le durcissement des législations, une grande précarité administrative, l'absence de règles claires, une dégradation des conditions d'accueil et de traitement par le service public.

C'est la généralisation des

titres de séjour temporaire, la précarité sociale et économique.

Le regard dominant sur les étrangers est construit sur des représentations et des fantasmes plutôt que sur la réalité. Nous refusons avec force les amalgames que ce soit sur les Roms ou sur le lien, non avéré, entre immigration et délinquance.

Toute politique d'immigration doit être fondée sur le respect des droits humains.

Il est urgent et vital de replacer au cœur de nos choix les valeurs de solidarité, de citoyenneté, d'hospitalité, d'accueil, de déconstruire les fausses représentations et les amalgames qui aujourd'hui détruisent notre "vivre ensemble".

Nous n'admettons pas l'insupportable !

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants

16 avril 2016

Pour le droit d'asile : Rennes le 30 avril

La dégradation des conditions de l'asile en Europe est tragiquement illustrée par les conditions faites aux réfugié-e-s à sa frontière Sud et l'accord honteux passé avec la Turquie.

Les gouvernants européens continuent d'entretenir le mythe de l'invasion et d'alimenter ainsi la montée de l'extrême droite et de ses violences anti-migrant-e-s. La question migratoire est devenue centrale pour l'Europe. Le risque est grand de nouvelles tensions nationalistes et racistes.

La situation des migrant-e-s, des demandeurs d'asile en particulier, s'est précarisée : des milliers de mort-e-s dans la Méditerranée, des bidonvilles comme à Calais, l'enfermement de masse dans

des camps, des barbelés et des murs dans toute l'Europe, etc.

La politique migratoire reste désespérément restrictive. En France, la nouvelle loi sur l'asile renforce encore les dispositions limitatives du droit d'asile : procédures accélérées, suppression de recours administratifs, évaluation très partielle de la vulnérabilité du demandeur, contrôle renforcé de l'hébergement, baisse de l'allocation pour certains demandeurs, élargissement du pouvoir de contrôle de l'OFPRA.

Aussi, le collectif UCIJ de la région nazairienne appelle à participer à la rencontre nationale et à la manifestation du 30 avril à Rennes.

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants

19 mars 2016

Encore un durcissement du droit des étrangers !

Depuis plus de dix ans, le droit des étrangers subit un durcissement continu. Et la loi adoptée le 18 février enterre la possibilité d'une politique migratoire d'accueil !

Ainsi, l'enfermement des enfants en centre de rétention est légalisé, le bannissement se généralise, les possibilités d'accès à la justice sont restreintes, les interpellations à domicile sont rendues possibles, les personnes étrangères sont davantage pénalisées. Pour les malades, ce sont des médecins travaillant pour le ministère de l'Intérieur qui évalueront la nécessité de prise en charge médicale.

Nouveauté inadmissible, des pouvoirs de contrôle démesurés seront confiés aux préfets qui pourront demander des informations à des

interlocuteurs aussi divers que les fournisseurs d'énergie et de télécommunication, les banques, la sécurité sociale, les hôpitaux ou les écoles...

La carte de séjour pluriannuelle, ne sera pas à même d'apporter stabilité, sécurité et sérénité personnes étrangères puisque ce titre de séjour peut être retiré à tout moment par le préfet et ne concernera que très peu de personnes.

Le texte est plus protecteur pour les personnes victimes de violences, les parents d'enfants malades et l'accès à la carte de résident.

Mais au final, cette loi reste guidée par l'obsession du contrôle, la peur de l'autre, l'enfermement et les expulsions.

N'admettons pas l'insupportable !

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants

17 septembre 2011

Défense des droits des Roms

Une fois de plus, la France ne donne pas l'exemple en matière de respect des droits fondamentaux du peuple Rrom, le plus opprimé d'Europe.

En Seine-Saint-Denis, le 31 août, le préfet a fait expulser des familles de Roms roumains.

Les familles dispersées ont été entassées par la police dans un tramway puis forcées à prendre le RER. L'objectif était de leur faire quitter le département vers une destination qu'elles n'ont pas choisie.

Cette traque inhumaine menée par l'État contre les plus précaires est inacceptable. La réquisition des moyens de transport public est

injustifiable.

Les forces de l'ordre ont franchi un nouveau seuil dans l'illégalité en transportant des personnes contre leur gré et en

les empêchant de descendre où elles le souhaitaient.

La préfecture voulait visiblement faire du chiffre, évacuer un terrain, éloigner géographiquement ces familles et ainsi montrer qu'elle lutte contre la délinquance (fantasmée) des Roms.

Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, se fait l'instrument d'une politique d'État xénophobe qui n'aboutit qu'à pérenniser la situation de précarité où se trouvent ces personnes.

Nous n'admettons pas l'insupportable !



Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants

15 octobre 2011

"L'Humanité commence à reculer"

30000 reconduites à la frontière, c'est l'objectif que le ministre de l'Intérieur a rappelé aux préfets et à l'"Office français de l'immigration et de l'intégration" (OFII).

Après ces injonctions, M. Arno Klarsfeld le nouveau président de l'OFII, a osé déclarer que "s'il n'y a pas d'aiguillon alors les préfets ne font pas ce travail de renvoyer, non pas vers la mort, non pas vers Auschwitz ou vers une situation..."

La photo ci-contre n'a pas été prise en Pologne, ni à Guantanamo, ni en Tchétchénie

mais à Rennes au CRA (on ne dit pas "prison" car on ne pourrait y enfermer des enfants !!!).

A six heures du matin, le quartier de la Roche-sur-Yon où habitaient ces 8 enfants (de 2 à 18 ans) a été bouclé. Ils ont été arrêtés.



Ils sont originaires de Tchétchénie où leur vie est en danger.

Leur reconduite en Pologne a

coûté très cher : un avion a été affrété spécialement !

Sans doute comme le dit M. Klarsfeld le préfet a-t-il été aiguillonné pour faire ce sale boulot...

Nous n'admettons pas l'insupportable !

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants

20 février 2016

Bienvenue aux migrants

Le collectif "Uni-e-s contre une Immigration Jetable a souhaité la bienvenue aux 43 migrants accueillis à Saint-Nazaire :

"Considérant la fraternité, la solidarité comme les institutions de base de notre vivre ensemble, le collectif UCIJ (Uni-e-s contre une immigration jetable) souhaite la bienvenue dans notre ville aux 43 migrant-e-s arrivé-e-s lundi 25 janvier.

Le collectif UCIJ se félicite que notre ville et ses habitant-es assurent un accueil chaleureux à ces hommes, ces femmes, ces enfants, obligé-e-s de quitter leur pays dans des conditions dramatiques. Mais l'UCIJ rappelle que le gouvernement s'était engagé à accueillir 30 000 migrants en deux ans, on est encore loin du compte.

De plus la situation de ces 43

futurs demandeurs d'asile, triés sur le volet par l'OFPRA et bénéficiant de mesures particulières d'accueil, ne doit pas occulter la réalité désastreuse que vivent les migrant-e-s dans notre pays du fait de la politique - avant tout répressive- menée par le gouvernement. Dans notre ville, d'autres chercheurs d'asile n'ont pas les mêmes conditions d'accueil de la part des autorités, au contraire la plupart survivent dans des conditions précaires et certain-e-s sont menacé-e-s d'expulsion par arrêté préfectoral. Chaque jour, le collectif de soutien aux personnes sans papiers de Saint-Nazaire doit se battre pour leur assurer des conditions décentes d'existence et pour faire valoir leurs droits auprès de ces mêmes autorités."

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants



19 novembre 2011



COLLECTIF UCIJ rég.nazairienne

citoyennes, citoyens, et : ADN, les Alternatifs, Artisans du Monde, ATTAC, CCFD, Collectif Solidarité-Algérie, Collectif Soutien Palestine, Collectif Soutien aux Personnes Sans-Papiers, EELV, Femmes Solidaires, FCPE, FSU, LDH, LO, Mouvement de la Paix, MRAP, NPA, Pastorale des Migrants, PCF, PG, SUD-Trésor.



Et

Union Locale St Nazaire CGT RÉUNION - DÉBAT

avec

Raymond CHAUVEAU

Collectif confédéral CGT "Migrations/Droits des migrants"

Animateur CGT du mouvement des travailleurs/travailleuses sans papiers

La politique d'immigration en questions

JEUDI 8 décembre 2011,
20H30

AGORA 1901-2 bis rue Albert de Mun - St Nazaire
salle 7



16 janvier 2016

**18 décembre : au tribunal
la solidarité est mise en accusation**

Le 18 décembre 2015, la solidarité a été mise en accusation et condamnée devant le Tribunal de Grande instance de Grasse :

Le 13 juillet, Claire est interpellée par la Police de l'Air et des Frontières en gare d'Antibes. Elle accompagne un mineur et une jeune femme réfugiés qui veulent prendre le train pour le Nord de l'Europe.

On lui reproche d'avoir "facilité l'entrée irrégulière, la circulation irrégulière, le séjour irrégulier" de deux étrangers, c'est-à-dire d'être un passeur.

Elle est menottée, interrogée, placée en garde à vue pendant 24 heures. Elle comparait devant le TGI de Grasse le 18 décembre 2015 qui la condamne à 1500 € d'amende.

Claire agissait dans le cadre d'une journée inter-associative de présence active dans les

gares internationales du département des Alpes-Maritimes, présence rendue nécessaire par le blocage de la frontière franco-italienne et la systématisation des contrôles au faciès.

Sa condamnation est inacceptable alors que la loi du 31 décembre 2012 impose théoriquement à la justice de faire la distinction entre passeurs et citoyens aidant leurs semblables.

Le Parquet aurait-il voulu que Claire, indifférente, laisse ces deux jeunes désorientés trouver tout seuls le chemin de la gare ?

Face à la détresse humaine, nous sommes nombreux à nous mobiliser pour apporter soutien et aide aux personnes migrantes.

La solidarité n'est pas un délit.

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants

Quel est l'impact économique de l'immigration ? Pourquoi une politique de régularisation est possible et nécessaire ?

Tous les jours des situations intolérables au pays des « Droits Humains » sont portées à notre connaissance (droits d'asile refusés, enfants enfermés, déni du droit de vivre en famille, entraves aux droits, maintien dans la précarité...).

Dans le même temps différentes mesures gouvernementales, sans cesse plus répressives, prétendant restreindre l'immigration sont mises en place, la dernière étant la loi de juin 2011 (dite loi Besson). Elles ne sont prises que pour des raisons idéologiques et politiques, au mépris même des réalités économiques !

Pour justifier sa politique le gouvernement avance des chiffres, des statistiques qui voudraient démontrer que les migrations sont un problème économique majeur.

Ces questions sont à débattre en prévision de la période électorale qui s'annonce :

- ✓ *Les migrants représentent-ils un « fardeau » pour le budget de l'État ? Contribuent-ils à une dépréciation des salaires et à une augmentation du chômage ?*
- ✓ *Quelle place pour ces hommes et ces femmes dans la lutte pour le progrès social ?*
- ✓ *Que représenterait en 2012, économiquement, une politique de régularisation des étrangers dits « sans papiers » ?*
- ✓ *Pourquoi une politique de régularisation régulière est possible et même nécessaire pour notre pays ?*

À toutes ces questions, Raymond Chauveau, animateur national CGT de luttes des travailleuses et travailleurs sans papiers depuis de nombreuses années nous apportera, avec son expérience et son expertise, son éclairage sur ces questions.

Collectif UCIJ-c/o MRAP-
2bis rue Albert de Mun-44 600 St Nazaire
tel 02 40 53 32 35

Union Locale CGT
4 rue Marceau-44 600 St Nazaire-
tel 02 40 22 23 21



17 décembre 2011

10^{ème} journée internationale des migrants

La Journée internationale des migrants commémore l'adoption de la Convention Internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille par l'Assemblée Générale des Nations Unies.

Plus de 200 millions de personnes vivent aujourd'hui en dehors de leur pays, dans des situations extrêmement variées : de l'ingénieur informatique qualifié à l'agriculteur qui travaille illégalement, de la femme victime de la traite au réfugié chassé par la violence ou les catastrophes naturelles.

Des millions de personnes migrantes participent activement à l'économie des sociétés dans lesquelles elles vivent, tout en soutenant financièrement leur communauté d'origine. Elles

contribuent dans les domaines économique, culturel et social, au développement tant de leur pays d'origine que de leur pays de destination.

Malgré cela, elles sont souvent perçues, à tort, comme une charge et victimes d'abus et de discriminations. Elles sont les cibles de politiques injustes. Celles-ci, au détriment des droits universelle-ment reconnus à chaque personne humaine, font s'opposer les êtres humains, les uns aux autres en utilisant des stratégies discriminatoires, fondées sur la préférence nationale, l'appartenance ethnique, religieuse ou de genre.

Est-ce au nom de ces politiques qu'aucun état européen n'a ratifié la convention à ce jour ?

Nous n'admettons pas l'insupportable !

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants

19 décembre 2015

18 décembre : journée internationale des migrants

« En cette Journée internationale des migrants, réaffirmons notre attachement à construire des sociétés diverses et ouvertes offrant à tous les migrants des possibilités et une vie dans la dignité [...] La migration est une expression de l'aspiration à la dignité humaine, la sécurité et à un avenir meilleur » (M. Ban Ki-moon, secrétaire général de l'ONU)

Les États membres de l'ONU ont adopté à l'unanimité une déclaration qui appelle au respect des droits humains et des normes internationales du travail, réaffirme l'engagement à lutter contre la traite des êtres humains et condamne fermement les manifestations de racisme, de xénophobie et d'intolérance.

Pourtant l'immigration, mal perçue et souvent manipulée, est un facteur important de

xénophobie et de racisme. Ce thème fait des ravages dans la vie sociale et politique en France, en Europe et dans le monde.

Les politiques d'immigration de la plupart des États ont des conséquences humanitaires désastreuses, en particulier aux frontières de l'Europe, causant des morts par milliers.

La politique d'expulsions forcées, brutale et inhumaine, doit cesser. Nous exigeons que les États européens mènent une autre politique migratoire qui tienne compte des réalités. Nous refusons les accords qui limitent la circulation et l'installation des migrants extra-européens en Europe.

La France doit ratifier la Convention internationale sur la protection des travailleurs migrants et de leur famille, adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU en 1990.

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants

21 novembre 2015

Soutien à Harmit, lycéen menacé d'expulsion

Harmit, arrivé d'Inde, mineur isolé est scolarisé depuis septembre 2014 à Saint-Nazaire. En terminale, il prépare un baccalauréat professionnel.

Il a déjà accompli les deux tiers de sa scolarité avec, en vue, l'obtention de son diplôme en juin 2016. Sa volonté d'intégration est manifeste.

Devenu majeur, il a besoin d'un titre de séjour pour poursuivre ses études et sa vie en France où il a désormais ses attaches.

Il a formulé une demande de régularisation qui lui a été refusée. Arrêté lors d'un contrôle d'identité, il est aujourd'hui sous le coup d'une Obligation de quitter le territoire français et assigné à résidence. Il peut être expulsé à tout moment.

Cette situation le place dans la

plus grande incertitude, source d'anxiété extrême.

L'article 28 de la Convention internationale des droits de l'enfant à l'éducation et l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme sur le droit à l'éducation, doivent être appliqués.

Harmit doit obtenir une carte de séjour.

La vigilance et la mobilisation sont nécessaires pour Harmit et pour toutes les personnes dites « sans papiers ».

L'obtention d'une carte de séjour « vie privée et familiale » doit être la règle pour les mineurs isolés étrangers devenus majeurs.

Tous les sans-papiers doivent être régularisés et pouvoir vivre ici en paix et en sécurité.

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants

21 janvier 2012

"Une honte, une stupidité, une infamie !"

C'est ainsi qu'un professeur au collège de France a qualifié la circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur exigeant des préfets une "rigueur accrue" dans le traitement des dossiers des étrangers diplômés et embauchés en France : ces étudiants se voient interdits de travailler et seront sous le coup d'une OQTF (obligation de quitter le territoire français).

Cette circulaire s'inscrit dans la volonté de M. Sarkozy de réduire l'immigration légale !

Devant la protestation générale des instances universitaires, M. Guéant a dû faire machine arrière, même si le rafistolage de sa circulaire n'est guère satisfaisant.

Preuve est faite que l'on peut s'opposer avec succès à des dispositions aux effets humains et économiques désastreux !

Mais ce n'est pas pour autant que MM. Sarkozy et Guéant ont renoncé à leur politique du chiffre :

M. Guéant a fièrement annoncé qu'avec 32922 expulsions en 2011 (17,5% d'augmentation), les records ont été largement battus, au-delà même des objectifs qu'il avait fixés à sa police. Peu importe d'ailleurs ce que recouvrent ces chiffres, peu importe les drames que vivent les familles expulsées ou séparées, les malades, les demandeurs d'asile qui risquent leur vie dans leur pays d'origine... seuls comptent les chiffres comme autant de signaux xénophobes envoyés aux électeurs déboussolés par l'ampleur de la crise que nous vivons.

Nous n'admettons pas l'insupportable !

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants

18 février 2012

Un bilan des C.R.A.* sans concession

La Cimade, France Terre d'Asile ASSFAM, Forum réfugiés, et l'Ordre de Malte ont présenté leurs bilans sur la rétention administrative des étrangers : politique du chiffre, renforcement du régime d'exception, enfermement des familles, des enfants.

Le recours à l'enfermement est systématique, sans recherche d'alternatives.

En 2010, plus de 60.000 personnes sont passées par un CRA en métropole ou en Outre-mer, dans un contexte de surenchère

répressive. Le nombre de places en CRA a augmenté de plus de 80% entre 2005 et 2011.

Un nombre croissant de familles et d'enfants sont enfermés : en 2010, 178

familles avec 356 enfants, dont 57 nourrissons, contre 318 en 2009.

La rétention qui s'apparente à la détention et les difficultés à faire valoir les droits humains fondamentaux engendrent tensions et violences.

Nous dénonçons le renforcement de ce régime d'exception et la banalisation de l'enfermement com-



mode de gestion des étrangers en situation irrégulière.

A tous niveaux il faut garantir le respect des droits fondamentaux

de toute personne étrangère, quelle que soit sa situation.

Nous n'admettons pas l'insupportable !

* : Centre de Rétention Administrative

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants

17 octobre 2015

Réfugiés, migrants, sans-abri, refuser la concurrence 17 octobre : Journée Mondiale du Refus de la Misère

En février 2015, l'INSEE a donné une image des populations immigrées dans les Pays de la Loire.

114 500 immigrés

Ils représentent 3,2 % des 3 600 000 habitants de la région en 2011.

Entre 2006 et 2011, la région a accueilli 22 700 immigrés, soit 15 % de ses 150 700 nouveaux habitants et 0,6 % de sa population.

Dans les grandes villes

Leur part est plus forte en Loire-Atlantique et Maine-et-Loire, faible en Vendée. Ils vivent surtout dans les grandes villes : entre 6 % et 8 % des habitants de Nantes, Saint-Herblain, Angers, Cholet, Le Mans et Laval.

En dehors de ces villes, ils sont nombreux dans les territoires industriels ou agricoles. Dans six cantons sur dix ils sont moins de 2 % de la population.

Leurs origines

Ils sont principalement originaires d'Europe (35 %) et d'Afrique (44 %).

Les Britanniques sont très présents (7 %, 3 % au niveau national).

En Mayenne, un quart des immigrés est né au Royaume-Uni. En Vendée 17 % sont originaires du Royaume-Uni ; 11 % du Portugal.

Près d'un immigré sur quatre est né au Maghreb, moins que la moyenne nationale ; 20 % sont nés dans un autre pays d'Afrique.

Français/étrangers

41 % sont devenus français et 59 % ont gardé leur nationalité (la qualité d'immigré ne doit pas être confondue avec celle d'étranger).

18 500 étrangers sont nés ici, ce qui porte à 78 500 le nombre d'étrangers vivant dans la région soit 2,1 % de la population.

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants

L'Europe est envahie ? NON !

En 2014, selon le HCR, sur 19,4 millions de réfugiés, 87% vivent dans des "pays en développement". L'Asie en accueille 10 millions, l'Afrique 2,9. L'Union européenne a reçu 625 000 demandes d'asile, la France 65 000 selon l'OFPRA et en a accepté 14 600 soit 2 pour 1000 habitants. Par comparaison, la Turquie accueille 1,8 million de Syriens, le Liban 1,1 million (1 pour 4 habitants). 500 000 migrants en Europe, c'est 1 pour 1 000 habitants !

De plus en plus de murs !

En 2015, la France a rétabli des contrôles à la frontière italienne (Vintimille).

L'Autriche, l'Espagne, la Hongrie, la Grèce, la Bulgarie ont construit des murs à leurs frontières. A Calais des migrants meurent !

En France, des Mineurs Isolés Étrangers sont laissés à la rue. Les Centres de Rétention Administrative continuent à enfermer des hommes, des femmes, des enfants.

En 2004, l'Europe a créé l'agence Frontex qui intercepte, contrôle, repousse les migrants. Les règlements "Dublin" empêchent de demander l'asile dans le pays de son choix.

La fermeture de frontières engendre le business des passeurs.

Les migrations sont une richesse

L'activité économique des migrants enrichit leur pays d'accueil et leur pays d'origine. Leurs contributions sont supérieures à leur coût : en France, les travailleurs étrangers et leurs familles versent 60 milliards d'euros de cotisations sociales et d'impôts et perçoivent 48 milliards d'aides, soit un solde positif de 12 milliards.

L'activité économique relancée crée des emplois.

Citoyens européens et français, nous n'admettons pas le déni d'humanité. Nous appelons tous les hommes et femmes de bonne volonté à combattre les discours indignes qui encouragent le repli, la méfiance, la haine de l'autre.

Murs, barbelés, miradors, contrôles, armée...

Morts, noyés, blessés, enfermés...

Ce n'est pas l'Europe que nous voulons !

**application du droit fondamental à la libre circulation !
application du droit fondamental à la libre installation !
application réelle du droit fondamental d'asile !
régularisation de toutes les personnes sans-papiers !**

17 mars 2012

Supprimer l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration !

L'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) vient de passer sous tutelle du Ministère de l'Intérieur : tout un symbole de la politique de l'immigration et du droit d'asile considérés par MM. Sarkozy et Guéant comme des questions de police...

L'OFII c'est l'"aide volontaire" au retour et l'aide à l'"intégration". Mais, dans la réalité ?

Aide au "retour volontaire" ou expulsion "volontaire" ?

L'aide au retour c'est facile : on convainc l'immigré qu'il n'a pas le profil pour obtenir des papiers, et que contre quelques centaines d'euros, ça vaut le coup pour lui de retourner d'où il vient. Quand on compare aux 20 000 euros déboursés pour une expulsion forcée, pour l'État c'est tout bénéfique !

Les aides au "retour volontaire" sont d'ailleurs

comme "volontaires" !
**"Aide à l'intégration" :
propagande d'État !**

Pour prétendre à un titre de séjour, l'immigré doit prouver qu'il connaît le français et "les valeurs de la République". Si l'OFII considère que ce n'est pas le cas, il "propose" une formation de deux mois. Mais si le Préfet estime que les "obligations de formation" ne sont pas respectées, il peut refuser toute régularisation !

Elle a bon dos l'intégration : une bonne stratégie pour refuser des régularisations. En gros, pour avoir un titre de séjour, l'immigré doit prouver qu'il est *intégré*, mais comment s'intégrer sans titre de séjour ?

Nous n'admettons pas l'insupportable !

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants

21 avril 2012

Protection défaillante des Mineurs Isolés Étrangers !

Chaque soir du début de mars, des dizaines de mineurs isolés étrangers n'ont pas eu d'autre choix, avec la fermeture par la mairie de Paris d'un gymnase où ils s'étaient réfugiés, que de dormir dans les rues, dans le froid et la pluie.

Ces mineurs, afghans, mais aussi pakistanais, bangladaïsi, ou africains - qui ont fui des situations de crise et de guerre - ont été laissés à l'abandon et en situation de danger, en violation des lois françaises sur la Protection de l'Enfance et de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, ratifiée par la France.

Ce délaisement, qui en remet un grand nombre sur les routes de l'exil, pourrait être considéré comme une volonté politique de se débarrasser de ces jeunes, considérés comme des étrangers à rejeter et non comme des mineurs en danger à protéger.

L'Aide Sociale à l'Enfance semble peu soucieuse d'assurer un suivi éducatif répondant aux besoins de ces jeunes, ou se trouve pour le moins débordée. Toute remise à plat du dispositif existant est de fait suspendue dans l'attente des élections.

Et pendant ce temps, ces mineurs font les frais du manque de clarification des responsabilités et charges financières entre État et Collectivités territoriales.

Nous exigeons des autorités qu'elles prennent sans délai les mesures nécessaires pour que tout mineur isolé étranger bénéficie des protections qui lui sont reconnues par le droit français et le droit international.

Aucun mineur ne doit être laissé dans la rue.

Nous n'admettons pas l'insupportable !

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants

19 septembre 2015



u. c. i. j.

Collectif "Uni-e-s contre une immigration jetable de la région nazairienne

POUR DES PONTS, CONTRE LES MURS

**Manifestation
samedi 3 octobre, 15
heures,**

Esplanade des Droits de l'Homme, Saint-Nazaire

OUI À L'ACCUEIL DE TOUS LES MIGRANTS DANS DES CONDITIONS RESPECTUEUSES DE LEURS DROITS ET DE LEUR DIGNITÉ

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, c'est pour quand ?

Article 13 de la déclaration de 1948 : Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.

Article 14 : Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays.

Les pays européens ont ratifié ces principes. Ils doivent les respecter.

Le refus de l'accueil tue !

La photo du petit Aylan, noyé, a bouleversé le monde.

En 2015, 3000 migrants sont déjà morts en tentant de rejoindre l'Europe. 30 000 sont morts ou disparus depuis l'an 2000...

Mais aucune mesure administrative ou légale ne peut s'opposer à la volonté des hommes et des femmes de rechercher un avenir meilleur.

18 juillet 2015

Images de l'immigration en Pays de la Loire

En février 2015, l'INSEE a donné une image des populations immigrées dans les Pays de la Loire.

114 500 immigrés

Ils représentent 3,2 % des 3 600 000 habitants de la région en 2011.

Entre 2006 et 2011, la région a accueilli 22 700 immigrés, soit 15 % de ses 150 700 nouveaux habitants et 0,6 % de sa population.

Dans les grandes villes

Leur part est plus forte en Loire-Atlantique et Maine-et-Loire, faible en Vendée. Ils vivent surtout dans les grandes villes : entre 6 % et 8 % des habitants de Nantes, Saint-Herblain, Angers, Cholet, Le Mans et Laval.

En dehors de ces villes, ils sont nombreux dans les territoires industriels ou agricoles. Dans six cantons sur dix ils sont moins de 2 % de la population.

Rien à voir avec l'"invasion" annoncée par certains manipulateurs.

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants

Leurs origines

Ils sont principalement originaires d'Europe (35 %) et d'Afrique (44 %).

Les Britanniques sont très présents (7 %, 3 % au niveau national).

En Mayenne, un quart des immigrés est né au Royaume-Uni. En Vendée 17 % sont originaires du Royaume-Uni ; 11 % du Portugal.

Près d'un immigré sur quatre est né au Maghreb, moins que la moyenne nationale ; 20 % sont nés dans un autre pays d'Afrique.

Français/étrangers

41 % sont devenus français et 59 % ont gardé leur nationalité (la qualité d'immigré ne doit pas être confondue avec celle d'étranger).

18 500 étrangers sont nés ici, ce qui porte à 78 500 le nombre d'étrangers vivant dans la région soit 2,1 % de la population.

19 mai 2012

Contre des idées fausses*

Non, l'immigration ne coûte pas à la France ; au contraire, elle l'enrichit.

L'immigration coûte par an 48 milliards d'euros en prestations sociales et rapporte 60 milliards en impôts et cotisations sociales (ministère de la Santé et des affaires sociales, 2010).

Sans l'immigration, le besoin de financement de la protection sociale augmenterait de 2% du PIB (ministère de l'Emploi, 2010).

Non, la proportion d'étrangers n'augmente pas.

Leur part dans la population était de 6% en 1926, 6,3% en 1990, 5,8% en 2008 (INSEE).

Non, les étrangers ne prennent pas d'emploi aux Français,

Les étrangers créent de la richesse et donc de l'emploi. Ils consomment et créent ainsi une demande supplémentaire et de l'emploi.

Non, la France n'est pas un

des pays d'Europe qui accueillent le plus d'immigrés.

En 2009 les ressortissants étrangers était 8,8% en Allemagne, 12,3% en Espagne, 11% en Irlande, 6,6% au Royaume-Uni, 6,5% en Italie, 5,8% en France (Eurostat). Avec un taux d'accroissement naturel de 4‰ et un taux d'accroissement migratoire de 1‰, la France est le pays d'Europe dont la croissance démographique dépend le moins de l'immigration (INED).

Non, la France n'accueille pas toute la misère du monde.

La part des immigrés diplômés de l'enseignement supérieur est passée de 12% en 1990 à 25% en 2007 (INSEE)

Non, les étrangers ne profitent pas facilement des minima sociaux.

Il faut un titre de séjour et une carte de travail depuis 5 ans pour bénéficier du RSA si on est natif d'un pays hors U.E.

* voir aussi
atd.quartmonde/ideesrecues

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants

16 juin 2012

Toute personne est un sujet de droit

Lors de sa création en 2006, le collectif UCIJ publiait son manifeste pour une politique alternative de l'immigration, pour le respect et la mise en œuvre des droits

fondamentaux que sont la liberté de circulation et le droit de vivre en famille.

Les combats qu'il a menés depuis 6 ans ne s'arrêteront que lorsque toute personne quelle que soit sa situation, étrangère ou non, sera pleinement considérée comme un sujet de tous les droits humains fondamentaux.

Les cercles de silence depuis bientôt 3 ans ont réaffirmé avec force et persévérance que nous n'admettons pas l'insupportable :

- . les contrôles au faciès,
- . l'impunité des violences policières
- . la politique d'expulsion et de la traque aux sans papiers,
- . l'enfermement administratif d'hommes, de femmes,

d'enfants.

La décision de la Cour de Cassation remettant en cause la garde à vue des sans-papiers qui ne sont, enfin, plus considérés comme des délinquants est bienvenue.

Mais il faut aussi

- . décréter un moratoire immédiat sur les reconduites à la frontière,

- . régulariser tous les sans-papiers,

- . mettre fin à la tutelle du ministère de l'intérieur sur les politiques d'immigration.

- . faire cesser toutes les mesures d'exception visant les citoyens roumains et bulgares,

- . abroger toutes les mesures discriminatoires envers les Tsiganes et Gens du Voyage (suppression du carnet de circulation...).

Tous les centres de rétention administrative doivent être fermés.

Nous n'admettons pas l'insupportable !

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants

20 juin 2015

Immigration : la réalité des chiffres

Régulièrement des Mineurs Isolés Étrangers (MIE), sont traduits devant les tribunaux, accusés d'avoir menti sur leur âge. Ils sont soumis à des tests d'âge osseux dont la quasi-unanimité des instances médicales et éthiques récuse la validité. Plusieurs centaines sont exclus de l'Aide sociale à l'Enfance (ASE) et se retrouvent à la rue.

Dans son rapport du 17 février 2015, le Commissaire Européen aux Droits de l'Homme balance une volée de bois verts aux autorités françaises :

Il déplore que « la circulaire [française] ne prévoit pas de recours pour contester les résultats de l'évaluation de la minorité et de l'isolement et ne comporte aucune disposition permettant de garantir le droit des MIE à être entendus et informés de leurs droits.

Enfin, il constate que les

tribunaux n'ont permis que dans des cas extrêmement limités la contestation des décisions de refus de prise en charge par l'ASE alors même que ces décisions sont susceptibles de porter atteinte au droit des mineurs à une protection de la part des autorités étatiques énoncé par la CDE [Convention relative aux droits des enfants]

[...] Le recours aux tests d'âge osseux doit cesser d'être automatique [...]. Si la minorité de l'intéressé reste incertaine, celui-ci devrait avoir toujours le bénéfice du doute. »

Les MIE seraient-ils des délinquants ? Que fait-on de leur scolarité prévue par la loi ? La place des mineurs n'est ni dans la rue ni en prison.

Le gouvernement doit renoncer à la pratique des tests osseux. La protection de tous les mineurs doit s'exercer pleinement.

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants

16 mai 2015

Méditerranée : cimetière marin

Le cercle de silence de février 2015 tentait de briser le silence sur les drames en Méditerranée.

Depuis, médias et gouvernants européens se sont enfin "émus" ! Mais l'Europe porte une très lourde responsabilité dans les guerres, les misères, les famines qui poussent les migrants à l'exil.

L'Europe navigue entre indécence, hypocrisie, cynisme et illégalité...

Car il est indécent de

- se contenter, face aux drames, de rétablir les moyens disponibles en septembre 2014,
- parler de "solidarité" et de n'accueillir que quelques milliers de réfugiés.

Il est hypocrite de

- d'exiger des pays du Sud de la Méditerranée qu'ils arrêtent

les migrants,

- laisser les seuls Pays du Sud de l'Europe dans leurs efforts de sauvetage et d'accueil,
- accuser - à juste titre - les trafiquants alors que leur existence est directement liée au manque de possibilités d'accès légal à l'U.E.

Il est cynique de

- piocher dans les caisses de l'aide au développement pour financer les retours forcés de sans-papier,
- profiter de l'occasion pour renforcer les outils répressifs "des migrations irrégulières".

Il est illégal de

- barrer la route aux demandeurs d'asile ce qui est juridiquement interdit par le droit international et la déclaration universelle des droits de l'Homme.

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants

18 août 2012

N'oublions pas les coups de hache de Saint Bernard !

Le 23 août 1996, 300 personnes, des femmes, des hommes et des enfants, "sans papiers", étaient délogés de l'église Saint Bernard à Paris, à coups de hache et de gaz lacrymogènes. En réaction, 30000 manifestants défilent. Une vague de régularisation a eu lieu.

Dans la dernière période, ce furent des lois de plus en plus restrictives, des "chasses à l'étranger", des quotas d'expulsions, des "sans papiers" désignés comme responsables du chômage, de l'insécurité... En réaction les "sans papiers" avec les organisations syndicales, les associations de défense des droits humains et les Collectifs de sans papiers ont résisté.

Les électeurs ont sanctionné cette politique et la reprise des discours de l'extrême-droite

raciste et xénophobe.

Mais le combat continue pour

- . la régularisation de tous les "sans papiers",
- . la fermeture des centres de rétention administrative (CRA),
- . l'arrêt des contrôles au faciès,
- . un moratoire concernant les expulsions,
- . l'égalité de traitement entre Français-es et Étrangers-es dans les études comme au travail.

La circulaire du 6 juillet du ministre de l'Intérieur sur les mesures alternatives à la rétention des familles doit être abrogée. L'enfermement des enfants et mineurs étrangers doit cesser immédiatement et définitivement. L'assignation à résidence ne doit pas être le nouveau moyen "propre" pour expulser parents et enfants.

Nous n'admettons pas l'insupportable !

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants

15 septembre 2012

Pas d'enfant Rom sans école !

Le droit à l'éducation des enfants Roms n'est ni discutable, ni négociable !

Le gouvernement doit cesser d'envoyer des signaux contradictoires ! Le 28 août, la Ministre déléguée à la Réussite Éducative reconnaît les difficultés des Roms pour faire valoir ce droit. Mais les évacuations de "camps" se multiplient dans la précipitation.

L'état de relégation des Roms dans des endroits dangereux et insalubre est indigne. Et toute évacuation sans relogement décent et durable est inadmissible.

La circulaire gouvernementale du 26 août ne rompt pas avec la logique précédente : elle ne porte que sur l'anticipation et l'accompagnement des évacuations au lieu de mettre l'accent sur l'accompagnement

vers l'intégration. Le diagnostic individualisé et la recherche de solutions alternatives doivent être des conditions préalables à toute évacuation, y compris lorsqu'il s'agit de situations d'urgence.

Pour l'accès au travail, le gouvernement ne revient que partiellement sur les mesures discriminatoires précédentes en supprimant la taxe de 900 euros due par les employeurs pour toute embauche et la liste des métiers accessibles sera "*prochainement élargie*".

Ce refus persistant de revenir définitivement sur les mesures transitoires qui empêchent les citoyens européens roumains et bulgares d'accéder au marché du travail dans les mêmes conditions que tout citoyen européen est inacceptable.

Nous n'admettons pas l'insupportable !

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants

18 avril 2015

Fin de trêve hivernale chez M. Ubu

La famille R. malgache est présente en France depuis 5 ans et à Saint-Nazaire depuis 2 ans. M^{me} R. a déjà travaillé en étant déclarée. Aujourd'hui au chômage, elle a une promesse d'embauche.

Malgré cela la préfecture ne lui accorde pas le **titre de séjour demandé en septembre 2014**, auquel M^{me} R. a droit. La famille, sans revenu, ne peut plus payer son loyer et risque l'expulsion à la fin de la trêve hivernale, avec quatre enfants tous nés en France, de 4 ans et demi, un an et des jumeaux de 2 mois !

Devront-ils tous dormir à la rue ? M^{me} R. s'est engagée à payer les arriérés de loyer dès qu'elle touchera un salaire. Mais de fait, la préfecture en ne lui délivrant pas son titre de séjour interdit à M^{me} R. de travailler et à sa famille d'être logée !

Sans titre de séjour, pas de travail, pas de salaire, pas de

logement !

Ce cercle infernal peut s'arrêter puisque M^{me} R a une promesse d'embauche ; il doit s'arrêter.

Nous exigeons l'application de l'article 23 de la **Déclaration Internationale des Droits Humains de 1948** :

« **Toute personne a droit au travail** »

et celle du principe 4 de la **Convention européenne des Droits des enfants** :

« **L'enfant a droit à une alimentation, à un logement...** »

La situation de cette famille est un exemple de situation inhumaines où conduit l'application aveugle de lois sur l'immigration contraires à l'intérêt des personnes et d'une société qui devrait pouvoir s'enrichir de l'activité professionnelle de tous.

Nous n'acceptons pas que de telles lois et règlements jettent des familles entières à la rue !

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants

21 mars 2015

Mineurs isolés étrangers : proscrire les tests osseux

Régulièrement des Mineurs Isolés Étrangers (MIE), sont traduits devant les tribunaux, accusés d'avoir menti sur leur âge. Ils sont soumis à des tests d'âge osseux dont la quasi-unanimité des instances médicales et éthiques récuse la validité. Plusieurs centaines sont exclus de l'Aide sociale à l'Enfance (ASE) et se retrouvent à la rue.

Dans son rapport du 17 février 2015, le Commissaire Européen aux Droits de l'Homme balance une volée de bois verts aux autorités françaises :

Il déplore que « la circulaire [française] ne prévoit pas de recours pour contester les résultats de l'évaluation de la minorité et de l'isolement et ne comporte aucune disposition permettant de garantir le droit des MIE à être entendus et informés de leurs droits.

Enfin, il constate que les

tribunaux n'ont permis que dans des cas extrêmement limités la contestation des décisions de refus de prise en charge par l'ASE alors même que ces décisions sont susceptibles de porter atteinte au droit des mineurs à une protection de la part des autorités étatiques énoncé par la CDE [Convention relative aux droits des enfants]

[...] Le recours aux tests d'âge osseux doit cesser d'être automatique [...]. Si la minorité de l'intéressé reste incertaine, celui-ci devrait avoir toujours le bénéfice du doute. »

Les MIE seraient-ils des délinquants ? Que fait-on de leur scolarité prévue par la loi ? La place des mineurs n'est ni dans la rue ni en prison.

Le gouvernement doit renoncer à la pratique des tests osseux. La protection de tous les mineurs doit s'exercer pleinement.

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants

20 octobre 2012

Les 3 ans des cercles de silence

Depuis 3 ans, les cercles de silence réaffirment leur refus d'une politique de l'immigration contraire au respect des Droits Humains Fondamentaux.

Notre détermination reste entière. Et la politique du gouvernement actuel ne répond pas à ces exigences.

Certes, des mesures scandaleuses ont été annulées : fin du délit de solidarité, prise en compte du travail, du temps de séjour, des relations familiales pour la délivrance des titres de séjour...

... Mais, des faits scandaleux et des projets inacceptables demeurent :

- . multiplication des démantèlements de camps de Roms,
- . passivité coupable des pouvoirs publics et de la police à Marseille devant l'évacuation et l'incendie d'un camp rom,

. poursuite des expulsions de sans-papiers, rétention de familles et d'enfants, maintien de quotas,

. gardes à vue de 24 heures devenues "pré-rétentions" de 16 heures pour les sans-papiers,

. réglementation d'exception à Mayotte,

. refus de tenir la promesse sur le "contrôle au faciès"...

Ces signaux loin d'enrayer la montée du racisme anti-roms, anti-immigrés, lui redonnent de la vigueur et n'aideront pas à gagner le droit de vote pour tous les étrangers.

Le nouveau gouvernement continue pour l'essentiel dans la logique des précédents.

Nous voulons que soit repensée la politique d'immigration et mise en place une politique d'accueil et non de rejet des migrants.

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants

17 novembre 2012

Destination 2030 : quelle politique d'immigration ?

Quelle politique d'immigration souhaitons-nous ?

La liberté de circuler et de s'installer partout dans le monde doit être appliquée.

À l'entrée en France, il doit suffire de se présenter à la mairie pour obtenir un récépissé de 3 mois puis une carte de séjour d'un an pour voyager, travailler, étudier, créer des projets, établir des liens et décider ou non de rester.

Après un an sauf cas de force majeure, la carte de séjour devient automatiquement de 10 ans, renouvelable.

Le droit de vote aux élections est de droit après 3 ans de vie dans le pays en application du principe de citoyenneté de résidence.

Le droit d'asile est effectivement appliqué. Sans

liste de "pays sûrs". À leur arrivée, les demandeurs d'asile sont logés, entourés, aidés. Le droit de présenter leur situation et de recours est gratuit.

Les femmes sont assurées de pouvoir être accueillies notamment en cas de danger de mariage forcé, d'excision, de prostitution.

Ainsi, les étrangers peuvent repartir et revenir comme ils le souhaitent.

Pour permettre à tous ceux qui sont attachés à leur pays, leurs amis, leurs parents d'y bien vivre, les politiques de coopération doivent assurer la souveraineté alimentaire et la maîtrise de ses ressources par chaque pays.

La question des déplacé/es climatiques est prise en charge par l'ONU.

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants

21 février 2015

Cimetière marin

La Méditerranée est devenue un immense cimetière marin. Plus de 20 000 migrants à la recherche d'un monde meilleur y sont morts depuis l'an 2000

En 2014, 207 000 migrants ont tenté de la traverser, presque trois fois plus qu'en 2011 ; au moins 3 419 y sont morts, selon le haut-commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés.

Avec des conflits en Lybie, en Ukraine, en Syrie, en Irak, mais aussi en Erythrée, en Somalie, au Soudan, l'Europe connaît un grand nombre d'arrivées par la mer. Près de 80 % des départs s'effectuent depuis les côtes libyennes vers l'Italie ou Malte.

L'Union Européenne engloutit des millions d'euros dans des programmes et des agences

sécuritaires comme Frontex, Eurosur, Agence européenne des frontières qui mettent en place des dispositifs de surveillance pouvant détecter le moindre mouvement marin, mais sont incapables de secourir des vies humaines en détresse.

La seule alternative à cette hémorragie humaine est de créer les conditions pour une libre circulation des êtres humains, dans le respect des droits affirmés dans le cadre des conventions internationales en particulier la convention internationale des droits des migrants et de leurs familles adoptée dans le cadre des Nations-Unies depuis le 18 décembre 1990 mais non signée par les gouvernements du Nord.

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants

Des étrangers dans la ville

Ces étrangers appelés à travailler ici et qui luttent pour un titre de séjour

L'accueil légal des étrangers en France c'est 0,33% de la population ! Moins que la Tchéquie ! Il y a en France 400 000 sans papiers, chiffre stable depuis 10 ans ! 90 % d'entre eux sont entrés régulièrement.

Les demandeurs d'asile en France n'ont pas le droit de travailler et on leur alloue gracieusement 300 euros par mois (de quoi ne pas crever de faim mais pas de quoi dormir).

Un sans-papier salarié sur dix est régularisé : on leur demande de produire un contrat de travail mais les patrons refusent de leur en signer. Ils préfèrent employer des travailleurs en situation irrégulière sous des noms d'emprunt, dont ils peuvent faire ce qu'ils veulent.

Le film présente de magnifiques portraits d'étrangers en transit et de militants CGT, qui organisent avec les travailleurs sans papiers des actions collectives pour exiger des contrats de travail. Ces étrangers sont soutenus avec dévouement par des associations comme la Cimade.

Le film fait voir le scandale des "rétentions administratives" où l'on maintient en prison des gens qui n'ont commis aucun délit. Quant à l'obtention de la carte de séjour d'un an... il faut demander son renouvellement cinq mois avant et ça coûte 550 euros ! Une honte !

Marcel Trillat est connu à Saint-Nazaire pour y avoir co-réalisé "1^{er} mai à Saint-Nazaire" en 1967 sur la grève de 62 jours de 3200 mensuels des Chantiers et de la sous-traitance, de Sud-Aviation.

En 1970 il a co-réalisé "Etranges étrangers" après la mort de cinq travailleurs noirs asphyxiés dans un foyer d'Aubervilliers.

En 2002, il a réalisé en caméra cachée à bord du Queen Mary, les séquences nazairiennes de son film 'Les pros', illustrant alors la question du montage exotique.

Sa venue sera l'occasion d'aborder une question d'actualité à Saint-Nazaire : celle des travailleurs détachés (immigration "choisie"), de leur exploitation, et du dumping social en évoquant le cas exemplaire de Léonidas ouvrier grec en procès depuis plus de 6 ans contre STX.



17 janvier 2015



Projection-Débat

DES ETRANGERS DANS LA VILLE"

lundi 26 janvier, 19 h

Agora 1901, salle René-Guy

Cadou

2 bis rue Albert de Mun

avec

Marcel Trillat,

et la présence de Raymond Chauveau

Dans ce film, Marcel Trillat, sans colère apparente, rétablit quelques vérités : Il interroge l'étrange histoire de l'immigration légale ou clandestine en France.

Projection-débat organisée par la CGT et le collectif UCIJ de la région nazairienne avec la participation du comité de soutien à Léonidas.

20 décembre 2014

Les migrants de Calais !

Lettre ouverte à MM. le Premier Ministre et le Ministre de l'Intérieur (<http://www.gisti.org/>) [extraits].

Vous agissez aujourd'hui en parfaite contradiction avec la position que vous défendiez il y a 4 ans. [...].

Vous manquez de courage quand le gouvernement français décide de mener des opérations policières à l'encontre de populations vulnérables, des femmes, des hommes, des enfants [...]. Quelques jours après l'évacuation policière du 2 juillet 2014, les tribunaux administratifs et les juges des libertés et de la détention (JLD) ont remis en liberté la plupart des étrangers interpellés sur la base de la violation de leurs droits au

moment de leur rafle.[...]

Vous manquez de courage car vous savez très bien que ce genre d'opération ne résoudra nullement la situation migratoire de la région de Calais. [...]

Vous manquez de courage à ne pas vouloir dresser un bilan des douze années écoulées depuis la destruction du camp de Sangatte [...].

Comment pouvez-vous ne pas entendre [...] que le renforcement des contrôles migratoires n'est nullement la solution qui résoudra l'impasse dans laquelle se trouvent les migrants et les autorités ? [...]

Enfin vous manquez de courage en tolérant les exactions à caractère raciste [...] à l'encontre des migrants. Tout cela ne fait qu'alimenter la haine envers les étrangers.

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants

15 décembre 2012

18 décembre : journée internationale des migrants

Après de longs mois d'attente, M. Valls vient de publier une circulaire concernant les "sans-papiers".

Mais le changement annoncé n'est pas là : **pas de critères identiques pour tous et partout !**

La politique du chiffre demeure : l'objectif de 30000 régularisations par an (sur quelques 350 000 sans-papiers) est réaffirmé. L'éloignement du territoire reste la règle !

Quant des critères sont définis pour tous, c'est dans la restriction des droits : le séjour en France doit être d'au moins 5 ans pour les parents d'enfants scolarisés, les conjoints d'étrangers en situation régulière, les travailleurs !

Des migrants qui vivent ici depuis 4 ans, 3 ans, 2 ans seront maintenues dans la

précarité administrative et économique, la misère, le non-droit, le travail clandestin, l'exploitation, la crainte des pratiques préfectorales arbitraires et violentes (rétentions, expulsions).

Cette circulaire ne porte ni une rupture avec les politiques d'immigration de la droite et de l'extrême-droite, ni le changement que nous attendons toujours ! **Elle continue de faire des migrants des boucs émissaires** bien utiles en cette période de crise !

L'UCIJ-région nazairienne reste mobilisée pour les familles dont les enfants ont été parrainés à la mairie de Saint-Nazaire par des élu-e-s de la République ; cette circulaire ne leur ouvre aucun droit à ce jour !

Nous n'admettons pas l'insupportable !

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants

19 janvier 2013

Faut-il mourir pour des papiers ?

Dans un quasi silence médiatique, des sans papiers Lillois ont été en grève de la faim depuis plus de 70 jours pour obtenir des papiers.

La préfecture de Nord et le ministre de l'intérieur ont attendu plus de deux mois pour reconnaître la situation des grévistes de la faim. Les autorités ont joué cyniquement sur l'épuisement des grévistes qui, pour certains, ont perdu 20kg. Le 30 décembre, ces autorités sont allés jusqu'à expulser deux Algériens qui en étaient à leur 59ème jour de grève de la faim !

Étrangement, un quasi silence médiatique plane sur cette affaire ...

Dimanche 13 janvier , une quarantaine de femmes et

d'hommes en étaient à 72 jours de grève de la faim. Ils ont décidé de suspendre leur grève car la préfecture, après avoir beaucoup tergiversé, a donné enfin des signes d'ouverture...

La préfecture du Nord, le ministre de l'intérieur et le gouvernement portent l'énorme responsabilité d'avoir mis en jeu la vie de femmes et d'hommes, de leur avoir imposé d'énormes souffrances pendant plus de 70 jours au risque de séquelles irréversibles. Ils doivent s'engager de toute urgence à régulariser effectivement les grévistes sans papiers de Lille et le retour des 2 grévistes expulsés.

Il faut que cessent les expulsions et que la loi change !

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants

15 novembre 2014

SUR LE DROIT DES ÉTRANGERS : immigration choisie et expulsions

- Renforcement du contrat personnalisé d'intégration pour les étrangers non européens.
- Renforcement de la suppression de l'accès automatique à la carte de 10 ans.
- Renforcement de « l'immigration choisie » avec la mise en place d'une carte de séjour pluriannuelle mention « passeport talent » réservée aux investisseurs, aux chercheurs...
- Renforcement de l'interdiction de retour sur le territoire français pour certains étrangers.
- Création d'une interdiction de circuler en France, y compris pour certains étrangers européens.
- Assignation à résidence dans des centres semi-fermés des étrangers en situation dite irrégulière.
- Extension des situations dans lesquelles un étranger peut être emprisonné pour séjour irrégulier.
- Maintien d'un régime d'exception pour les étrangers dans les DOM.
- Contrôle médical administratif pour les étrangers malades qui ont besoin d'être soignés.

Ces projets ne font aucun retour en arrière sur les politiques xénophobes des 30 dernières années et révoltent l'ensemble du milieu associatif qui se bat aux côtés des personnes immigrées. Notre coordination dénonce ces nouveaux textes anti-immigration et réaffirme sa détermination pour faire aboutir nos revendications.

**LIBRE CIRCULATION ET LIBRE INSTALLATION
ÉGALITÉ FRANÇAIS - ÉTRANGERS
RÉGULARISATION DE TOUTES LES PERSONNES SANS-PAPIERS
ARRÊT DES EXPULSIONS
LIBÉRATION DE TOUTES LES PERSONNES SANS-PAPIERS
FERMETURE DES CENTRES DE RETENTION**

Coordination régionale Bretagne - Pays de Loire solidaire des personnes immigrées (Angers, Brest, Châteaubriant, Lamballe, Lannion, Laval, Morlaix, Nantes, Quimper, Rennes, Tours, Saint-Brieuc, Saint-Nazaire...)

15 novembre 2014

NON AUX PROJETS DE LOI SUR L'ASILE ET SUR LE DROIT DES ÉTRANGERS

Oui au droit d'asile et à l'immigration !

Le gouvernement « socialiste » veut réformer la politique de l'asile et la politique migratoire. Nous espérons une réforme progressiste en faveur des personnes étrangères. Si quelques avancées méritent d'être relevées, elles ne sont que la conséquence de la transposition de directives européennes dans notre droit. Pour le reste, les projets de loi vont dans le sens d'une politique d'asile et d'immigration restrictive.

SUR L'ASILE : procédures accélérées et contrôles renforcés

- Extension des catégories de demandeurs d'asile pouvant faire l'objet d'un traitement accéléré de leur demande voire d'une clause d'irrecevabilité.
- Volonté d'accélérer les procédures afin d'accélérer les expulsions.
- Dispositif d'hébergement encore plus contraignant car il renforcera la possibilité d'obliger les demandeurs d'asile à vivre dans un département qu'ils n'auront pas choisi.
- Renforcement des contrôles administratifs sur les demandeurs d'asile.
- Sanctions renforcées en cas d'absence injustifiée et prolongée dans son hébergement, notamment la possibilité pour l'Etat de suspendre l'examen de la demande d'asile.

16 février 2013

Pour une approche apaisée et confiante de la présence étrangère en France

Accablant est le bilan dressé par un rapport commandé par Matignon à propos de la politique d'intégration. Il suggère de régulariser une grande partie des sans-papiers. Il recommande **"une approche apaisée et confiante de la présence étrangère en France."** Il propose une "refondation" reposant sur un esprit d'"inclusion" des nouveaux venus et sur la "tolérance".

Il propose de reconnaître que la majorité des sans-papiers sont inexpulsables *"soit parce que le pays vers lequel on les reconduirait leur ferait un très mauvais sort"* soit en raison de leur *"situation personnelle (enfants, santé...)"*

Il propose de donner la nationalité *"sur simple déclaration"* aux jeunes qui ont

suivi une scolarité complète en France ainsi qu'aux *"ascendants de Français séjournant en France depuis vingt ans ou plus"*.

Il plaide pour une meilleure intégration de l'islam auquel il faut donner *"toute sa place de grande religion"* et *"respect[er] la pleine liberté de ses croyants."*

Un rapport vite enterré ?

Sans surprise, ce rapport a déclenché les foudres de la droite.

Et, de son côté, le ministre de l'Intérieur a rejeté l'idée de régulariser progressivement les sans-papiers inexpulsables : *"Il n'y aura pas de régularisations massives."*, les régularisations auront lieu *"au cas par cas"*.

Nous n'admettons pas l'insupportable !

**Nous en appelons à la conscience de tous et
vous invitons à rejoindre les cercles de silence,
même pour quelques instants**

16 mars 2013

Pour les Mineurs Isolés Étrangers

"Un mineur isolé étranger (MIE) est avant toute chose un mineur et un mineur vulnérable" martèle le Défenseur des droits. Ils sont environ 6000 MIE à arriver en France chaque année (une centaine en Loire-Atlantique). "L'intérêt supérieur de l'enfant doit primer" sur les enjeux relatifs à la politique des flux migratoires". La prise en charge ne doit être subordonnée à aucune condition de nationalité ou de régularité du séjour.

A leur arrivée c'est au juge des tutelles de les confier aux services départementaux de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Mais souvent ils sont accusés de mentir sur leur âge, leur situation familiale, les risques qu'ils encourent ; certains sont renvoyés à leur errance. Les magistrats peuvent ordonner des tests osseux alors que ces tests très contestés donnent l'âge à 18 mois près !

La qualité de l'accueil varie beaucoup d'un département à l'autre. Le malaise est accentué par le fait que l'État se refuse à assumer ses responsabilités.

Les bénéficiaires d'une protection pendant leur minorité ne sont pas pour autant assurés de pouvoir demeurer en France à leur majorité. Il faut batailler contre les préfetures pour qu'aux mesures de protection ne succèdent pas des mesures d'expulsion.

Il faut changer totalement la manière d'envisager la situation des MIE. Ce n'est pas un flux migratoire de plus à juguler mais ce sont des enfants en situation de grande vulnérabilité qu'il faut protéger.

Nous n'admettons pas l'insupportable !

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants

18 octobre 2014

Un demandeur d'asile s'immole à la CNDA !

Le 3 octobre 2014, à Montreuil en Seine-Saint-Denis, un Tchadien s'est aspergé d'essence et a mis le feu à ses vêtements dans les locaux de la CNDA (Cour nationale du droit d'asile). Cet homme âgé de 38 ans venait d'apprendre le rejet de sa demande d'asile.

Étrangement, un quasi silence médiatique plane sur ce fait. Cet événement est pourtant signifiant du désespoir des déboutés d'asile. La CNDA est le dernier recours pour les étrangers qui demandent protection à la France alors qu'ils fuient leur pays en raison de guerre, persécutions racistes ou sexistes... Et l'asile est rarement accordé, les preuves étant difficiles à apporter quand on a dû fuir ! En 2013, la protection a été accordé à 12,8 % des demandes

par l'OFPPRA (office français de protection des réfugiés et apatrides) et à 24,4 % au total si on y ajoute la CNDA.

En cas de refus, la probabilité d'être expulsé rapidement du territoire français vient encore d'être accru par la circulaire Valls du 11 mars 2014.

Une loi sur l'asile est en préparation pour se mettre en accord avec les directives européennes.

La Coordination française pour le droit d'asile (CFDA) est inquiète du contenu de ce projet de réforme : les quelques améliorations cachent difficilement la suspicion et la volonté de contrôle pesant sur les demandeurs d'asile.

À St nazaire, nous veillerons à la protection des demandeurs d'asile, ici et là-bas

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants

20 septembre 2014

Misère de l'hébergement d'urgence pour les migrants et migrantes aussi !

En juillet 2014 à Nantes une centaine de sans-logis ont été une nouvelle fois expulsés d'un squat. La plupart demandent l'asile.

Pour accéder à l'hébergement d'urgence, il faut téléphoner au 115 avec des délais d'attente jusqu'à une demi-heure ! Le 115 peut envoyer des personnes de Nantes à St-Nazaire en chambres d'hôtel.

Pourquoi pas si leur santé, leur situation personnelle, leur suivi social et leurs trajets sont pris en compte ? Mais aucune indication de service social où s'adresser à leur arrivée. Celui-ci est situé à 4 km de la gare alors qu'il y a un centre médico-social près de la gare ! Pas de réduction sur les tickets de bus sauf à attendre 15 jours d'accord d'une commission...

après demande par le dit service social !

L'arrivée du courrier, les rendez-vous au CHU, aux avocats sont à Nantes ! Et pas de tickets de train attribués ni une réduction possible sur ceux-ci !

Les aides alimentaires du Conseil Général et du CCAS se restreignent, toujours sous forme de bons pour certains magasins avec liste de produits interdits d'achat. Sans espèces : comment payer le bus et le téléphone pour le 115 ?

La politique du gouvernement Hollande doit changer pour assumer les tâches de l'État notamment celles concernant l'hébergement d'urgence et l'accès aux droits fondamentaux !

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants

20 avril 2013

Roms : halte aux idées reçues

12 millions de Roms vivent en Europe, 15 000 sont migrants en France.

Les Roms, des nomades qui ne peuvent vivre comme tout le monde : FAUX

2 % des Roms sont des gens du voyage. Ce sont les persécutions d'hier et d'aujourd'hui qui les obligent à se déplacer. Ils aspirent eux aussi à vivre dans un logement sédentaire décent.

les Roms des voleurs qui ne veulent pas travailler : FAUX

Roumains ou Bulgares, les Roms, victimes de lois discriminatoires ont très difficilement accès au travail. Ils travaillent dans le bâtiment, le ménage... récupèrent des déchets, jouent de la musique ou mendient pour survivre, comme d'autres frappés par la crise et le chômage.

les Roms qui ne veulent pas s'intégrer : FAUX

Sur les terrains, les familles demandent des poubelles, l'accès à l'eau et la scolarisation des enfants.

Trop de collectivités territoriales ne fournissent pas ces services de base.

M. Valls a osé affirmer que "les Roms ont vocation à rester en Roumanie ou à y retourner" et qu'ils ne veulent pas s'intégrer "pour des raisons culturelles ou parce qu'ils sont entre les mains de réseaux" délinquants. Pourquoi un groupe de citoyens européens, qualifié ethniquement, serait-il privé de la liberté de circulation et d'installation ? Pourquoi l'ensemble de ce groupe est-il assimilé à des délinquants ?

Ces clichés stigmatisants renforcent le racisme et la xénophobie.

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants

18 mai 2013

Droit d'asile : un système à bout de souffle

Le 3 mai, à l'initiative de l'UCIJ et du CSPSP, la municipalité de Saint-Nazaire et ses élus ont parrainé quatre enfants d'une même famille nazairienne qui vient de Tchétchénie et a eu à subir les graves conséquences des guerres qui ravagent le Caucase.

A la fin 2012, 177.000 personnes se trouvaient sous la protection de la France. Mais, le système français du droit d'asile est à bout de souffle ! L'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), pressé par les autorités de rendre ses décisions plus rapidement, regrette un nouvel allongement du délai moyen de traitement de la demande d'asile (environ six mois).

Les associations de la Coordination française pour le droit d'asile (CFDA) dénoncent l'incohérence d'une logique qui

porte atteinte aux droits des demandeurs.

Les délais sont de plus en plus longs. La gestion par les préfectures complique l'accès matériel à la procédure. Les conditions d'accueil se résument aux dispositifs d'urgence ou à la rue.

L'État se défousse en laissant les associations pallier son inaction.

Les réfugiés sont mis face à un nouveau danger : ne pouvoir déposer à temps leur demande ou en être déboutés, faute d'avoir pu correctement exposer leurs craintes de persécutions.

La course à la réduction des délais et la lutte contre les détournements de procédure doivent céder la place à une réflexion d'ensemble pour assurer l'accueil et la protection des réfugiés.

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants

16 août 2014

Droit d'asile : suspicion et contrôle !

Le projet de loi relatif à la réforme de l'asile a été présenté au conseil des ministres le 23 juillet 2014.

La Coordination française pour le droit d'asile est inquiète. Les quelques améliorations cachent mal la suspicion et la volonté de contrôle des demandeurs d'asile.

Certes, le projet de loi apporte des améliorations (imposées par le droit européen) sur l'accueil, le droit de rester sur le territoire le temps de la procédure d'appel, la présence d'un tiers lors de l'entretien devant l'OFPRA, la prise en compte de la famille pour l'aide financière.

Mais, le projet comporte des dispositions dangereuses et incompatibles avec le droit d'asile.

. Les cas d'examen accéléré des demandes et les cas

d'irrecevabilité sont multipliés.

. La procédure pourra être écourtée d'office par l'OFPRA ou le préfet. Les délais de recours sont raccourcis.

. Le dispositif d'hébergement s'apparente à une assignation à résidence sous prétexte d'une meilleure répartition territoriale.

. Le projet crée une confusion dangereuse entre la protection sociale et sanitaire et la surveillance et le contrôle.

. L'articulation avec le projet de loi sur l'immigration laisse présager la création de centres dédiés «semi-fermés» et le développement des interpellations policières au domicile des demandeurs.

Les parlementaires doivent modifier ce projet afin que la réforme apporte toute la protection dont ont besoin les demandeurs d'asile et ne soit pas un outil de contrôle.

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants

19 juillet 2014

Idées reçues, idées fausses !

La France accueillerait trop d'étrangers.

Au contraire, depuis 1994, la France accueille en moyenne annuelle 200 000 migrants alors que 100 000 font le chemin inverse. Le taux net de migration est de 0,11 % alors qu'il est de 0,15 % pour l'Union Européenne.

La France accorderait de plus en plus l'asile aux étrangers.

Au contraire, en 1997, 80 % des réponses aux demandes d'asile étaient favorables ; aujourd'hui, 80 % des réponses sont défavorables. Alors que la convention de Genève de 1951, signée par la France, garantit les droits des demandeurs d'asile.

Les travailleurs sans-papiers ne paieraient ni cotisations sociales, ni impôts.

Au contraire, ne pas avoir de carte de séjour n'empêche pas d'avoir des fiches de paie, de payer des impôts et de cotiser à la Sécurité Sociale.

Les étrangers représenteraient un manque à gagner pour la France.

Au contraire, les travailleurs étrangers et leurs familles versent 60 milliards de cotisations sociales et d'impôts et perçoivent 48 milliards d'euros d'aides, soit un solde positif de 12 milliards.

Les droits de sans-papiers réduiraient les droits des autres salariés

Au contraire, aider les travailleurs sans-papiers à avoir des droits c'est aussi permettre aux travailleurs français et étrangers de ne pas perdre les leurs. Voire d'en gagner.

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants

15 juin 2013

20 juin : journée mondiale des réfugiés

Le 20 juin est la Journée mondiale des réfugiés.

Dans son rapport 2013, Amnesty International s'alarme : le monde devient de plus en plus dangereux pour les réfugiés et les migrants.

Les droits fondamentaux d'un grand nombre des 214 millions de migrants de par le monde ne sont protégés ni par leur pays d'origine ni par leur pays d'accueil.

Les personnes fuyant les conflits et les persécutions se heurtent à de redoutables obstacles pour franchir les frontières. Ce passage est bien souvent plus difficile pour les réfugiés que pour les armes qui nourrissent les violences.

Des millions de migrants se retrouvent dans une situation de violence ou de violation de leurs droits - y compris le

travail forcé et les violences sexuelles.

Beaucoup sont contraints de vivre en marge de la société et sont directement visés par la xénophobie.

Les États sont davantage soucieux de protéger leurs frontières que les droits des hommes et des femmes qui cherchent un refuge ou de meilleures conditions de vie.

L'Union européenne applique des mesures de contrôle aux frontières qui mettent en danger la vie des migrants et des demandeurs d'asile.

Partout on enferme des migrants et des demandeurs d'asile.

La protection des droits humains doit s'appliquer à tous les êtres humains.

Nous n'admettons pas l'insupportable !

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants

20 juillet 2013

Accueil au rabais des Mineurs Isolés Étrangers

Les mineurs étrangers isolés (MIE) subissent des pratiques xénophobes notamment en Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne alors que le Défenseur des Droits a rappelé le 21 décembre 2012 que « *les MIE doivent être considérés comme des enfants [...] en danger* ».

Nous dénonçons le recours aux tests médicaux pour déterminer l'âge des MIE.

Nous déplorons que la gouvernement continue de détourner un acte médical à des fins de gestion administrative de l'immigration. Ces tests résonnent dans l'inconscient collectif - en particulier celui des personnes migrantes - comme des résidus des pratiques racistes.

Nous dénonçons la mise en place d'un accueil spécifique des MIE.

Sous couvert de bonnes intentions affichées, cette mission est devenue un dispositif de sélection.

Nous dénonçons l'accueil au rabais organisé par plusieurs départements à l'encontre des MIE dont l'âge serait proche de la majorité.

Nous dénonçons le projet de péréquation nationale des MIE et leurs transferts entre départements. Nous demandons une péréquation nationale des financements.

Nous réclamons que tous les mineurs isolés, soient accueillis de manière inconditionnelle et égale dans des structures adaptées et dans les départements où ils arrivent.

Nous combattons toutes les tentations xénophobes - voire racistes - de la politique d'immigration.

Nous n'admettons pas l'insupportable !

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants

21 juin 2014

Pour un titre de séjour unique de 10 ans

À force de réformes du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (Ceseda), de plus en plus d'étrangers et d'étrangères sont placés dans une situation insupportable : précarité de leur titre de séjour, délais interminables, arbitraire de l'administration, conditions d'accueil déplorables dans les préfectures...

En 1984, l'Assemblée nationale votait, à l'unanimité, la création de la carte de résident de dix ans renouvelable de plein droit. Les réformes successives ont détricoté ce dispositif : la carte de séjour temporaire fait aujourd'hui figure de titre de droit commun, tandis que l'accès à la carte de résident n'est plus qu'une perspective lointaine et aléatoire.

En 1984, le contexte était

comparable à celui d'aujourd'hui : chômage de masse, Front National ascendant, inquiétude de l'avenir... Pour des raisons électoralistes, les gouvernements ont mené des politiques de précarisation aux effets dévastateurs.

Revenir à la carte de 10 ans est nécessaire et réaliste car elle représente une simplification des démarches, une amélioration des conditions d'accueil dans les préfectures et une sécurité juridique pour pouvoir construire sa vie dans la société française.

Nous refusons qu'en 2014 les personnes étrangères soient maintenues dans l'insécurité d'un droit au séjour précaire.

La carte de résident de dix ans, doit à nouveau être délivrée et renouvelée de plein droit aux personnes établies en France.

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants

17 mai 2014

Valls : toujours plus, pour expulser plus

La circulaire de M. Valls du 11 mars 2014, relative aux priorités pour l'année 2014 dans la « *lutte contre l'immigration irrégulière* » met à jour son double discours : il dit rompre avec la « politique du chiffre » mais se félicite de ce que « *le niveau total des éloignements forcés atteint son plus haut niveau depuis 2006* ».

Ce texte vise à accélérer les reconduites à la frontière. Il encourage les préfets à user de tous les moyens de coercition : contrôles d'identité ciblés, interpellations à domicile ou dans les foyers, enfermements en rétention, assignations à résidence, retours "volontaires", gardes à vue, condamnations pénales.

Avant tout perçus comme des fraudeurs ou des indésirables,

tous les étrangers sont visés.

Les demandeurs d'asile sont particulièrement ciblés.

Aussitôt leur demande rejetée, les préfets devront les expulser au plus vite. Ils sont alors exclus du dispositif d'hébergement d'urgence et étroitement surveillés.

Cette circulaire encourage les expulsions vers le pays d'origine plutôt que vers un autre État Schengen en violation des droits des personnes concernées dont les attaches se trouvent en Europe.

Cette circulaire est attentatoire aux droits les plus fondamentaux des migrants. C'est inquiétant à quelques semaines avant la discussion sur le projet de loi de réforme de l'asile en France.

Exigeons le retrait du texte !

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants

17 août 2013

Un projet de loi sur l'immigration et l'asile

Le projet de loi sur l'immigration, initialement prévu pour la rentrée, est reporté à 2014.

Le premier devrait créer un titre de séjour pluriannuel pour éviter aux étrangers de repasser tous les ans à la préfecture et simplifier les titres de séjour pour les "talents". Mais de telles mesures sont bien insuffisantes. Il faut revoir toute la politique d'immigration ; dans l'immédiat il faut supprimer les Centres de Rétention Administrative.

Le second volet devrait transposer en droit français les règles européennes sur le droit d'asile. Mais c'est tout le dispositif d'asile qu'il faut remettre à plat.

Un ensemble de mesures doivent s'imposer :

Les demandeurs d'asile doivent

être admis en priorité dans les Centres d'Accueil des Demandeurs d'Asile.

Leur accompagnement administratif, juridique, social doit se faire sur la base de hauts standards de protection.

Les prestations doivent inclure l'aide au recours devant la Cour Nationale du Droit d'Asile. L'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides doit organiser le partenariat avec les associations.

Le dialogue entre les acteurs publics de l'asile et le secteur associatif doit être organisé afin d'anticiper les problèmes et régler les difficultés concrètes.

L'accompagnement des demandeurs d'asile vers l'emploi et le logement doit être réellement organisé.

Nous n'admettons pas l'insupportable !

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants

21 septembre 2013

Pour le droit et l'égalité

Alors qu'une nouvelle loi sur l'immigration doit être votée, alors que le Ministre Manuel Valls répète qu'il est « très attentif à ce que pensent nos compatriotes » alors qu'un récent sondage prétend que 69% des français pensent qu'il y a « trop d'immigrés »,

alors que l'extrême-droite sonne en Europe et en France le réveil de la xénophobie et du racisme,

les sans-papiers et migrants organisent, 30 ans après la Marche pour l'égalité

la marche du « Grand Paris » du 7 septembre au 5 octobre pour le droit et l'égalité.

Ils sont partis du centre de rétention du Mesnil-Amelot pour traverser les départements d'Île-de-France avant de rentrer dans Paris pour se rendre auprès des centres de pouvoir.

Depuis 1996, avec l'occupation

de l'Église Saint-Bernard à Paris, les sans-papiers et migrants sont sortis de la clandestinité et de la peur pour réclamer leurs droits. En juin 2012, la Marche Européenne, a franchi neuf frontières pour porter au Parlement Européen l'exigence de liberté de circulation.

La Marche du « Grand Paris », partie dans l'indifférence presque totale des médias et l'absence de soutien, continue devant les mairies, les préfectures, les centres de rétention administrative à informer la population, alerter les élus pour être entendue, pour

- . la régularisation de tous les sans papiers par une carte de 10 ans
- . la fermeture des centres de rétention
- . l'arrêt des expulsions
- . le respect du droit d'asile.

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants

19 avril 2014

Soutien à Fayçal, lycéen menacé d'expulsion

Fayçal, arrivé mineur isolé en France est élève en baccalauréat professionnel au lycée professionnel Bouilloche. Devenu majeur, il a besoin d'un titre de séjour pour poursuivre sa vie en France où il a désormais ses attaches.

La préfecture lui a refusé ce titre à sa majorité en considérant que la scolarité suivie n'est pas une « formation qualifiante » ! Une Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF) avait été délivrée. Contestée au Tribunal Administratif, cette l'OQTF était annulée.

C'est pendant cette période de ré-examen que Fayçal a été arrêté.

Les mobilisations lycéennes ont permis d'obtenir pour Fayçal une « autorisation provisoire de séjour » valable jusqu'au 12 juillet prochain. Plus de 2 000

signatures de pétition ont été rassemblées.

C'est une première avancée, mais TOUT N'EST PAS RÉGLÉ !

Car sans titre de séjour Fayçal peut craindre une nouvelle OQTF ; il peut perdre la prise en charge du Conseil Général ; il peut être expulsé.

Fayçal doit obtenir une carte de séjour appelée « vie privée et familiale »

La vigilance et la mobilisation sont nécessaires pour Fayçal et pour toutes les personnes dites « sans papiers ».

L'éducation doit-être accessible à tous-tes. L'obtention de la carte « vie privée et familiale » doit être la règle pour les mineurs isolés étrangers devenus majeurs.

Tous les sans-papiers doivent être régularisés et vivre ici en paix et en sécurité.

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants

- **Un CRA, ça sert à enfermer de force des êtres humains... comme une prison !**

Depuis 1999, en France métropolitaine, **près de 300 000** personnes sans-papiers ont été enfermées de force dans un CRA. Et sans doute le double si l'on ajoute l'Outre-mer.

En 2012, **près de 44 000** personnes ont été enfermées de force dans les CRA français (métropole et Outre-mer). Dans le CRA de Saint Jacques **565** personnes ont été enfermées.

Les centres de rétention ne sont pas considérés comme des prisons parce que les personnes retenues ont un droit de visite quotidien et ont la possibilité de se promener « librement » dans le centre. → Le CRA de St Jacques : voir les **50 policiers** et les **40 caméras** qui surveillent le centre ou encore les **barbelés** qui l'entourent pour comprendre qu'il n'y a pas grande différence !

En plus, dans les CRA, **on peut y enfermer des enfants** avec leurs parents grâce à la création d'« espaces-famille » et même de jeux pour enfants !

- **Un CRA, ça sert à expulser de force des êtres humains !**

Près de **39 000 personnes sans-papiers ont été expulsées de force en 2012** (la moitié depuis la métropole, l'autre moitié depuis l'Outre-Mer). A Rennes, **180 personnes** ont été expulsées de force. Suite au changement de majorité présidentielle, le nombre d'expulsions a augmenté de **12% ! Depuis 1990, les CRA français ont servi à expulser de force plus de 300 000 personnes !**

- **Un CRA, ça sert à violer les droits fondamentaux d'êtres humains !**

Quand des êtres humains sont enfermés de force parce qu'ils n'ont pas de papier, la violation des droits fondamentaux est une conséquence logique.

Chaque année, dans les CRA, des personnes sans-papiers tentent de se **suicider**, se **mutilent**, se mettent en **grève de la faim**, se **révoltent**, du fait de leur enfermement. Mais rien n'y fait, les violations continuent... même depuis le changement de président de la République. **Ce dernier avait promis que les enfants ne seraient plus enfermés**. Pourtant et malgré une circulaire allant dans ce sens, l'enfermement des enfants a continué en France métropolitaine pour atteindre le nombre de **210 enfants enfermés**. Mieux : la circulaire ne s'applique pas à **Mayotte**, où **5 000 enfants sont enfermés chaque année**.

Les juridictions européennes ont condamné la France pour cette pratique et pour d'autres (pas de recours suspensif pour les demandeurs d'asile retenus, violations des droits en Outre-Mer...).

De même, en 2012, **60% des personnes expulsées de France l'ont été avant le délai d'intervention du Juge qui contrôle la légalité de la rétention et le respect des droits des personnes en rétention**. Sans compter les **personnes étrangères gravement malades** qui sont enfermées, voire expulsées

Lampedusa : tristesse et révolte

Au moins 360 migrants ont péri le 3 octobre près de l'île italienne de Lampedusa et encore plus de 30 le 11 octobre au large de Malte.

Ces naufrages ne sont pas dus à la fatalité. En 2010, deux naufrages simultanés devant Lampedusa avaient fait près de 400 victimes. Depuis le milieu des années 90, au moins 20000 migrants se sont noyés en Méditerranée.

Voilà le résultat des dispositifs européens de contrôles frontaliers destinés à « protéger » l'Europe des « indésirables » qui fuient la misère et les persécutions.

Voilà le résultat de la collaboration imposée par l'Europe aux pays de transit des migrants afin qu'ils jouent le rôle de garde-chiourmes.

Plus spectaculaires et médiatiques, ces naufrages n'ont pas manqué de susciter

les larmes de crocodile rituellement versées par ceux-là même qui en sont responsables.

Où s'arrêtera l'hypocrisie ?

Non, ces drames ne sont pas les fruits de la fatalité. Il n'est dû ni aux passeurs voraces, ni aux pêcheurs indifférents. Ces morts, comme ceux d'hier et de demain, sont les victimes d'une Europe enfermée jusqu'à l'aveuglement dans une logique sécuritaire, qui a renoncé aux valeurs qu'elle prétend défendre.

Après cette nouvelle catastrophe programmée par l'indifférence de gouvernements coupables, la seule façon de sauver l'honneur de l'Europe impose de revoir immédiatement, radicalement la politique d'accueil et d'asile.

N'admettons pas l'insupportable.

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants



u. c. i. j.

COLLECTIF UCIJ - REGION NAZAIRIENNE*
(UNI-E-S CONTRE L'IMMIGRATION JETABLE)

VIVRE ENSEMBLE, ROMS ET NON-ROMS

Projection du Film

« CAUSE COMMUNE »

de *Sophie Averty*

*Documentaire sur l'engagement citoyen d'élus/es
et d'habitant/es autour de l'accueil de Roms,
expulsés de Nantes et accueillis à Indre (44)*

suivi d'un **DÉBAT** avec

- **Monique RICHARD**, Conseillère Municipale d'Indre
- **des militantes** de l'association ROMSI d'Indre
- **des habitantes Roms d'Indre** (sous réserve)

**Vendredi 29 Novembre 2013
20H30**

AGORA 1901- salle 7.

2 bis rue Albert de Mun- St Nazaire-

*Le COLLECTIF UCIJ - région nazairienne est composé de : *citoyennes, citoyens, et d'organisations : Artisans du Monde, ATTAC, CCFD, Collectif Solidarité-Algérie, Comité Solidarité-Palestine, Collectif Soutien Personnes Sans-Papiers, EELV, FCPE, Femmes Solidaires, FSU, LDH, LO, Mouvement de la Paix, MRAP, NPA, PCF, PG, SUD-Trésor.*

c/o MRAP-2bis rue Albert de Mun – 44 600 St Nazaire - tel 02 40 53 32 35

15 mars 2014

Ça se passe près de chez nous :

Enfermement, violation des droits, expulsions ...

Depuis plus de 30 ans, la France a mis en place des centres de rétention administrative (CRA) dans lesquels on enferme des étrangers : des hommes, des femmes et même des enfants qui n'ont pas de papiers afin d'organiser leur expulsion forcée.
24 CRA existent en France (soit 1700 places).

Depuis 2007, un CRA de 70 places existe à Saint-Jacques-de-la-Lande, près de Rennes.

Il enferme des personnes sans-papiers arrêtées dans tout l'Ouest de la France.



NON AUX EXPULSIONS

ABOLITION DES CENTRES DE RÉTENTION

RÉGULARISATION DE TOUTES LES PERSONNES SANS-PAPIERS

LIBRE CIRCULATION ET LIBRE INSTALLATION

MANIFESTATION RÉGIONALE

Samedi 22 mars à 14h30

à St Jacques de la Lande (35)

RDV DEVANT L'AÉROPORT DE ST JACQUES

(Bus 57 / Arrêt Air-Libre-Aéroport)

*À l'appel de la Coordination régionale Bretagne – Pays de Loire solidaire des personnes immigrées.
(Angers, Blain, Brest, Châteaubriant, Cholet, La Roche-sur-Yon, Lamballe, Lannion, Laval, Lorient, Morlaix, Nantes, Quimper, Rennes, St Brieuc, St Nazaire, Tours...)*

Départ en car de St-Nazaire 12h00 « Parking du Théâtre »

Retour départ de St Jacques 17h30

Montant de la participation au transport par car:

Tarif normal : 10 € par personne. **Tarif réduit : 4 €** jeune, chômeur, précaire...

Soutien : libre pour les personnes qui souhaitent seulement contribuer aux frais.

FICHE D'INSCRIPTION POUR LE TRANSPORT PAR CAR

par mail : m_cra22mars@orange.fr, par téléphone : **06 68 58 85 81** ou **06 89 23 92 54**

**Fiche à renvoyer à Collectif de Soutien aux Personnes Sans Papiers
AGORA-maison des associations 2 rue Albert de Mun 44600 ST NAZAIRE**

NOM : _____ PRÉNOM : _____

ADRESSE: N° _____ RUE : _____ VILLE : _____

Tél : _____ eMAIL : _____

Nb de personnes : _____ TOTAL DE LA PARTICIPATION VERSÉ : _____ €

Règlement par **chèque** à l'ordre du **MRAP** (inscrire au dos 22 mars)

15 février 2014

Depuis 8 ans nous sommes là !

Fin 2005, le ministre de l'intérieur, N. Sarkozy, annonçait un projet de Code de l'Entrée et du Séjour des Étrangers et du Droit d'Asile (CESEDA) qui apparaissait comme "une négation radicale des droits fondamentaux de la personne" !

A Saint-Nazaire, le 22 février 2006 les organisations et les citoyens réunis à l'initiative du MRAP examinent ce projet. Le 9 mars naît le "Collectif Uni-e-s contre une immigration jetable" avec la volonté affirmée d'empêcher la promulgation de ce CESEDA.

Très vite, il organise un travail pour porter à la connaissance de tous cette future loi. En 2007, il rédige son texte fondateur : le "Manifeste pour une politique alternative de l'immigration : respect et mise en œuvre des droits fondamentaux que sont la

liberté de circulation et le droit de vivre en famille".

Le collectif s'engage dans de nombreuses actions multiformes : rassemblements, soutien aux personnes sans papiers, parrainages républicains, protestations auprès des autorités, cercles de silence, réunions publiques, formations...

Il espérait ne plus avoir besoin d'exister avec un changement de gouvernement de 2012. Mais nous sommes toujours là ! Les lois sur l'immigration n'ont pas été changées. Les CRA fonctionnent toujours ! Les expulsions se poursuivent, y compris en milieu scolaire. Le traitement des demandes d'asile est toujours aussi lent et les demandeurs suspectés d'être des menteurs...

Le combat pour les droits, la liberté, la dignité continue.

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants



« Les Roms ont vocation à revenir en Roumanie ou en Bulgarie » osait déclarer Manuel Valls, ministre de l'Intérieur en septembre 2013.

En application de ses déclarations, les évacuations de camps se poursuivent de façon extrêmement violente, sans proposition de relogement.

Les expulsions du territoire français permettent de « faire du chiffre ».

Cette politique et son exposition médiatique encouragent les jugements stéréotypés, racistes et xénophobes contre les Roms.

L'histoire des Roms est partie intégrante de celle de l'Europe dont ils sont citoyens.

En France, ils sont **environ 17 000** immigrés, originaires principalement de Roumanie et de Bulgarie... Ces **0,025 %** de la population française seraient-ils une menace pour **65,7 millions** d'habitants ?

Ces personnes fuient la pauvreté et le racisme de leurs pays d'origine et cherchent un avenir meilleur pour eux-mêmes et leurs enfants.

L'exemple des pratiques d'une commune très proche, Indre, montre que

- Non ! Les Roms n'ont pas « vocation » à retourner dans leur pays d'origine,

- Oui ! Eux et nous, pouvons vivre ici dignement, ensemble

- pour peu qu'on s'en donne les moyens et la volonté politique,
- que, derrière les chiffres, on n'oublie pas les êtres humains, enfants, femmes, hommes !
- qu'on abandonne nos préjugés racistes et xénophobes !

Le Collectif UCIJ rappelle que les Roms de Roumanie et de Bulgarie sont des citoyens et citoyenne européens avec les droits afférents : droit de circulation, droit au travail (même s'il est entravé jusqu'en décembre 2013)...

Les politiques locales doivent intégrer les fonds européens destinés à cet effet et permettre l'accès aux droits fondamentaux pour tous et toutes, sans distinction de nationalité, aux Droits Humains tels que définis dans la Déclaration Universelle des Droits Humains de 1948.

21 décembre 2013

**18 décembre :
journée internationale des migrants**

Rien ou presque de la réglementation xénophobe des dix dernières années n'a été modifié. A l'échelon européen, une stratégie de fermeture des frontières a tué plus de 4000 personnes depuis 2009 dans la seule Méditerranée. Pour éviter tout partage de leurs richesses, les États de l'Europe mènent une véritable guerre aux migrants, guerre dont l'agence Frontex est le principal bras armé.

La journée internationale des Migrants est l'occasion d'exiger des changements des politiques migratoires. Il faut que cessent

- la loterie de la régularisation des sans-papiers,
- les séparations de familles condamnées à d'interminables vies d'angoisses et de misère ;
- le régime d'exception qui frappe les femmes, les

hommes et les enfants, en instance d'expulsion ;
• l'abandon des mineurs isolés étrangers alors que l'aide sociale a l'obligation de les protéger ;
• le refus de titres de séjour pour les malades sans considération des conditions de soin dans leur pays ;

Il faut que la France signe la Convention pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leur famille et qu'ainsi cesse le déni de certains de leurs droits fondamentaux.

La journée internationale des Migrants est un appel pour des réformes pour une égalité des droits effective, fondée sur le respect d'une liberté de circulation sans laquelle elle sera illusoire.

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants

18 janvier 2014

**Meilleurs vœux
que 2014 ne soit pas la suite de 2013 !**

En novembre, M. Valls a demandé aux préfets de suspendre les expulsions d'enfants scolarisés ! Mais, avant les fêtes elles ont repris. Le 30 décembre, le préfet de la Creuse a donc fait expulser vers la Russie une famille arménienne avec trois enfants scolarisés.

Intolérables sous Sarkozy, de tels faits le sont tout autant sous Hollande.

Des aménagements à la marge

Le gouvernement a abrogé la circulaire Guéant interdisant aux étudiants étrangers diplômés de travailler, d'avoir réduit le nombre d'enfants en rétention... sans en interdire le principe, d'avoir augmenté de 10% le nombre des naturalisations... qui avait

diminué de 40% sous Sarkozy. Mais la circulaire Valls du 28 novembre 2012 n'a ouvert presque aucune possibilité d'obtenir un titre de séjour.

Réforme du CESEDA ?

Rien n'indique une volonté de réformer en profondeur le code du séjour des étrangers et des demandeurs d'asile (CESEDA) pour permettre de régulariser ceux qui vivent parmi nous, diminuer la précarité des titres de séjour, améliorer l'accès aux droits, élargir le droit d'asile...

Il ne s'agit pas que de chiffres

Cela aboutit à ancrer l'idée qu'il n'y a qu'une politique possible : celle de Sarkozy et Guéant...

Il est pourtant urgent de rompre avec cette politique.

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants